



Rapport d'activité 2022

Introduction

Depuis sa création en 1987 à l'initiative de Claude Berri et d'une trentaine d'auteurs-réalisateurs-producteurs, L'ARP a pour principales missions : la **défense de la diversité des films**, de **l'indépendance de l'auteur-réalisateur-producteur** et de la **transparence économique** de la production cinématographique.

Sous la Présidence d'Honneur de Claude Lelouch et la co-Présidence de Jeanne Herry et Olivier Nakache, son action est pilotée par le Conseil d'Administration, et animée par une équipe de six permanents, à laquelle s'ajoute l'équipe du Cinéma des Cinéastes. L'ARP est un « OGC », Organisme de Gestion Collective. Elle perçoit et répartit la Copie privée de ses membres : Copie Privée France et Etranger, droits de retransmission simultanée et intégrale par câble. En 2022, L'ARP fête ses 35 ans et réunit près de **200 membres** désireux de contribuer, chacun à sa mesure, en faveur de l'intérêt général. **Ce sont ces missions d'intérêt général qui guident L'ARP dans ses actions politiques et culturelles.**

L'ARP EST UN ORGANE DE RÉFLEXION ET D'ACTION POLITIQUE.

Elle agit au service de l'indépendance des cinéastes, de la diversité de la création, d'une meilleure exposition des œuvres sur tous les supports, d'une économie de la culture transparente, juste et régulée. L'ARP intervient en ce sens dans les discussions professionnelles qui animent le secteur, lors des négociations avec les groupes audiovisuels, ou auprès des instances publiques françaises et européennes.

En 2022, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animaient la profession.

L'ARP EST AU CŒUR DE NOMBREUSES ACTIONS (DE POLITIQUE) CULTURELLE(S).

Celles-ci sont financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD. L'ARP s'investit sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales, Journée de la Création...), lors des Rencontres Cinématographiques de L'ARP comme sur des événements extérieurs (festivals, masterclass, travail auprès des scolaires...).

LES ACTIVITÉS DE L'ARP S'ARTICULENT AUTOUR DE :

- 1. DOSSIERS POLITIQUES**
- 2. RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS**
- 3. PROMOTION DE LA CRÉATION ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC**
- 4. ACTIONS AUPRÈS DES ÉTUDIANTS ET JEUNES PROFESSIONNELS**
- 5. DEVELOPPEMENT DES ACTONS D'INCLUSION**
- 6. SOUTIEN À DES FESTIVALS ET ORGANISATIONS**
- 7. GESTION DES DROITS**

Les chiffres de L'ARP en 2022

35 ans

200 membres

28 manifestations organisées pour la promotion
de la diversité cinématographique

19 films présentés en séances spéciales

10 Masterclass

10 débats professionnels

4 rencontres avec les publics

1 concert

1

Dossiers politiques

L'ARP a poursuivi, en 2022, son action en **faveur de la création cinématographique dans toute sa diversité**, en France et à l'échelle européenne et internationale, au cœur de sa mission depuis sa création.

Les Cinéastes de L'ARP se sont ainsi mobilisés tout au long de l'année 2022, **afin de protéger les principes fondamentaux de notre modèle vertueux de diversité et d'exception culturelles**, et de proposer des axes pour une modernisation équitable et durable de la régulation nationale et européenne.

Vers la stabilisation du nouveau cadre législatif et réglementaire

Priorités stratégiques de L'ARP, dans le cadre notamment de la transposition des Directives européennes 'Droit d'auteur' et 'Services Médias Audiovisuels'

Après un gel dû à la crise sanitaire, la large réforme législative encadrant les secteurs cinématographique et audiovisuel a repris son cours, avec le vote des Directives européennes. L'ARP y a largement participé. L'objectif porté par L'ARP est d'**adapter nos règles aux enjeux d'un écosystème numérique et mondialisé, permettant à la fois le dynamisme mondial du cinéma français et européen, et le respect de piliers fondamentaux qui en ont fait la force culturelle et industrielle : exception culturelle, droit d'auteur, liberté d'expression, diversité, indépendance.**

Ainsi, L'ARP s'est pleinement mobilisée pour défendre différents éléments prioritaires :

- **Défense du droit d'auteur**, dans toutes ses composantes dont le droit moral, **et de la production déléguée indépendante** ;
- **Encadrement des actifs culturels stratégiques et souveraineté culturelle** ;
- **Intégration équitable des opérateurs étrangers visant le marché français**, avec notamment :
 - * définition effective des taux d'obligation et des assiettes ;
 - * sanctuarisation d'une part des obligations dédiée au préfinancement cinéma, à la diversité et à l'indépendance ;
 - * non-mutualisation des obligations cinéma et audiovisuelle ;
- **Indépendance de l'audiovisuel public**, via un financement fort et pérenne assuré par l'instauration d'une contribution universelle à l'audiovisuel public.

L'ARP a eu à cœur de sensibiliser les députés de la majorité et de l'opposition à ces sujets, lors de rencontres régulières, mais également d'exprimer ses convictions lors d'auditions diverses. Dans un contexte de réflexion autour de la suppression de la taxe d'habitation, à laquelle la redevance était rattachée, L'ARP s'est par exemple entretenue, en septembre 2022, avec Constance Le Grip, rapporteure spéciale du compte de concours financiers *Avances à l'audiovisuel public*, dans le cadre du Projet de Loi Finances 2023. Elle y a **défendu le renforcement et la sanctuarisation du budget de l'audiovisuel public, acteur essentiel pour la démocratie et la création.**

Par ailleurs, la transposition de la Directive SMA dans le cadre législatif français entraînait mécaniquement la **révision des décrets qui encadrent les diffuseurs** : décret SMAD (Services de Médias Audiovisuels à la Demande) pour les plateformes SVOD, décret TNT (Télévision Numérique Terrestre) pour les chaînes avec une fréquence hertzienne (gratuites et payantes), et décret Câble & Satellite pour les opérateurs émettant via le câble et le satellite (Ciné+ ou OCS, par exemple). **La signature du réaménagement de la chronologie des médias le 24 janvier 2022 marque également un tournant dans cette dynamique de modernisation et d'intégration.** De nombreux accords interprofessionnels ont également été signés tout au long du premier trimestre 2022. Il s'est agi de **veiller à une équité entre les opérateurs sur le marché, de moderniser le cadre et de l'adapter aux nouveaux modèles économiques, sans abandonner les principes fondateurs que sont la vitalité de la création et sa diversité.**

Entrée en vigueur du décret SMAD (Services de Médias Audiovisuels à la Demande)

En vue de la **révision des décrets SMAD et Câble et Satellite**, L'ARP s'est associée en 2020 à quatre autres **organisations professionnelles représentant réalisateurs et producteurs (API, SPI, SRF et UPC) et a participé activement au travail de cette 'Task Force'** afin de mener une réflexion collective et d'exprimer des positions communes auprès de l'Etat.

Au cœur des travaux des organisations professionnelles et des discussions avec les pouvoirs publics, le **décret SMAD a finalement été publié début juillet 2021**. Nous nous félicitons d'un cadre particulièrement vertueux et ambitieux, au service de la création indépendante, notamment au regard de la transposition de la Directive SMA dans d'autres pays européens. L'ARP et les organisations professionnelles ont insisté sur plusieurs points afin d'aboutir à un **décret assez volontariste** :

- Champ de l'obligation d'investissement : **toutes les plateformes SVOD qui diffusent des films quels qu'ils soient (récents ou de catalogue)** - le film étant considéré comme toute œuvre sortie en salles - **doivent consacrer une part de leur chiffre d'affaire au cinéma et à l'audiovisuel**. La part consacrée au cinéma doit viser la création de films de cinéma, donc sortant en salles, même si leur modèle n'est pas de sortir de films en salles.
- **Taux élevé** (entre 20 et 25% selon la place du service dans la chronologie des médias) et ventilation plutôt en faveur de la création (préachats, indépendance, œuvres d'expression originale française, diversité).
- **Logique vertueuse de corégulation** : accords professionnels et conventions avec l'ARCOM (ex CSA).
 - * Le décret SMAD favorise la logique vertueuse de corégulation via la conclusion d'accords interprofessionnels, en définissant des taux planchers. Les services visant le marché français sont invités à établir avec l'ARCOM des conventions (au même titre que tous les opérateurs établis en France) qui visent à détailler un cahier des charges sur lequel s'engage l'opérateur, et qui peut reprendre le cas échéant de nombreux points des accords interprofessionnels.
 - * En l'absence d'accords interprofessionnels, c'est à l'ARCOM de définir trois points essentiels :
 - a/ l'assiette de calcul de la contribution pour les services composites ; b/ les parts consacrées soit au cinéma, soit à l'audiovisuel (en fonction des modèles) ; c/ la définition de la clause de diversité.

L'année 2022 était donc une **année charnière pour d'une part veiller à la bonne application des obligations** et d'autre part pour **mieux définir les axes nécessaires d'amélioration pour éviter les stratégies de contournement et de dumping**. C'est en ce sens que L'ARP, aux côtés d'autres organisations professionnelles, a maintenu des échanges réguliers avec l'ARCOM :

a/ L'ARP continue d'avoir une problématique sur le cadre posé par la directive SMA et donc transposé dans le décret SMAD, sur la réduction de **l'assiette** au seul chiffre d'affaires réalisé par le service, élément peu tangible et inopérant dans le cas d'un modèle économique comme celui de Prime Video et Apple TV+. Un montant forfaitaire par abonné nous semblerait notamment plus approprié et transparent.

b/ Un échange a eu lieu autour de la **modalité des critères pour déterminer la part consacrée soit au cinéma, soit à l'audiovisuel**. L'ARCOM, en charge de déterminer la manière dont chacun des trois critères est apprécié (visionnage, présence dans le catalogue, mise en valeur), ne propose pas pour le moment un cadre équilibré (manque d'uniformité dans le calcul du visionnage, manque de pertinence dans le comptage des titres...). La Task Force Cinéma a également demandé de s'assurer de la transparence sur les chiffres communiqués par les services, qui sont des données déclaratives.

c/ Des **clauses de diversité** ont été établies par l'ARCOM avec Prime Video et Disney+, sur le modèle de l'accord interprofessionnel signé avec Netflix.

L'ARP a exprimé à plusieurs reprises sa **vigilance auprès de l'ARCOM sur le non-respect des obligations d'investissement par les plateformes de vidéo à la demande**. Le bilan du 2^e semestre 2021, où ont été constatés les très faibles montants d'investissements, en préachats notamment, est source d'une inquiétude forte sur le respect de notre législation, ce qui représente un enjeu de souveraineté culturelle. Ce sujet a d'ailleurs été abordé lors du débat « **Prédation, captation et fuite des actifs culturels : quel avenir possible pour la souveraineté culturelle ?** », organisé aux Rencontres Cinématographiques en novembre 2022. Le membre du Collège de l'ARCOM, Jean-François Mary, y a confirmé que le bilan des investissements des plateformes pour l'année 2021 n'était « pas satisfaisant ». Il a également affirmé que l'Autorité était « déjà engagée pour 2022 » pour avoir « une stricte égalité par rapport aux autres diffuseurs ».

Entrée en vigueur du décret TNT et du décret Câble et Satellite

Le Ministère de la Culture a publié vendredi 31 décembre 2021 les décrets TNT et CabSat, dans le cadre de la transposition en droit français de la directive européenne SMA.

Devant la réussite d'un front cinéma uni dans les échanges autour du décret SMAD, les pouvoirs publics nous ont encouragés à conserver un format resserré. Convaincues aussi de la force d'un front commun, les organisations du cinéma se sont unies et ont travaillé collectivement autour d'un noyau principal (API, ARP, SRF, SPI, UPC, DIRE, FNEF). L'objectif commun était de **consolider le préfinancement des œuvres EOF dans leur diversité, tout en adaptant les règles au nouveau contexte (accords groupe, valorisation des droits de rattrapage, limiter auto-alimentation et les accords-cadres, etc.), et de dessiner un cadre global homogène et équilibré**, intégrant la transformation des opérateurs hertziens, leur offrant une certaine souplesse dans l'exécution de leurs obligations (sous réserve d'accords interprofessionnels, qui restent, pour les organisations professionnelles, largement à favoriser) et limitant enfin toute opportunité de basculement de tel ou tel opérateur vers une technologie de diffusion qu'elle jugerait plus favorable. Dès lors, l'exercice mené avec les services techniques du Ministère de la Culture (Direction générale des Médias et des Industries Culturelles - DGMIC) était de répliquer les principales lignes de décret SMAD, tout en les adaptant aux impératifs des opérateurs de la TNT et du Câble/ Satellite.

Le décret TNT, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, repose désormais sur la distinction entre les services de cinéma et les services autres que cinéma.

Ainsi, voici les principaux points pour les services de cinéma :

- Taux de contribution variables selon la place dans la chronologie ;
- Parts de contribution consacrées aux préachats, à l'indépendance (avec une définition identique) et une clause de diversité ;
- Voie des accords interprofessionnels favorisée.

Et pour les services autres que cinéma :

- Possibilité offerte aux chaînes de regrouper leurs obligations par groupe (TF1 et ses chaînes de la TNT, M6 et ses chaînes TNT, etc.) ;
- Voie des accords interprofessionnels favorisée ;
- Clause de diversité.

Le décret Cabsat est également entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Néanmoins **une révision de ces décrets s'est rapidement vue nécessaire, afin d'intégrer la possibilité d'un investissement sous forme de forfait**. En effet, afin de permettre un niveau d'investissement fort, pérenne, prévisible et contrôlable, l'accord avec le Groupe Canal+ a introduit la notion de montant forfaitaire annuel. Rompant avec le modèle français de financement de la création basé sur les revenus des éditeurs, la mise en place de cette modalité, incompatible avec les décrets TNT et Cabsat sur le point d'être publiés, a nécessité un échange suivi avec la DGMIC en 2022 afin d'aménager la réglementation. Cette révision a été effective le 22 décembre 2022. Il en résulte que, pour les chaînes dont le montant de la contribution à la production de cinéma excéderait 120 M€, un investissement sous forme de forfait est possible et la contribution annuelle résultant du forfait ne peut être inférieure de plus de 10 % à la contribution calculée selon les règles de droit commun (application d'un pourcentage au chiffre d'affaires).

Négociations avec les diffuseurs et chronologie des médias

Parallèlement à la révision du cadre réglementaire, L'ARP a participé activement aux négociations avec les diffuseurs historiques comme les nouveaux entrants, portant tant sur les liens bilatéraux que sur la chronologie des médias. Après la signature des accords avec France Télévision en 2020, TF1 et Canal+ en 2021, nombre de ces négociations ont été conclues en 2022.

Négociation autour de la chronologie des médias

Suite à la réunion CNC de décembre 2020 qui ouvrait les négociations autour de la chronologie des médias, L'ARP a mené aux côtés d'autres organisations professionnelles une réflexion sur une **nouvelle chronologie des médias, qui cherche à créer à la fois de la valeur pour l'ensemble de la chaîne et un dispositif durable et équilibré en faveur de la diversité**. L'objectif était donc à la fois de :

- Favoriser les opérateurs aux investissements les plus importants et les plus vertueux (diversité, indépendance, préachats, etc.) ;
- Encourager les investissements vertueux, donc avec des accords interprofessionnels mieux-disant (en termes d'investissements dans la diversité, par exemple) ;
- Retenir comme principe la neutralité technologique ;
- Concilier une organisation des fenêtres qui soit, à la fois, adaptée à la réalité du paysage actuel ET prospective et attractive pour de potentiels futurs partenaires du cinéma ;
- Intégrer les nouveaux a/modèles économiques, b/ modes de financement des œuvres et c/ usages.

Les critères établis pour évaluer des investissements vertueux sont les :

- Niveaux des investissements (et part consacrée au cinéma) ;
- Clauses de diversité et de volume (nombre de films) ;
- Critères de transparence des résultats (bilans d'étape à systématiser).

Le 24 janvier 2022, les professionnels du cinéma se sont réunis pour signer cet accord de réaménagement de la chronologie des médias. Fruit d'une filière unie au service de la création et de la diversité culturelle, il représente une nouvelle étape dans l'adaptation de l'écosystème du cinéma aux enjeux immenses et inédits de la croissance rapide des SMAD. Cette nouvelle chronologie des médias vise à organiser les fenêtres d'exploitation des œuvres sorties dans les salles de cinéma, en fonction de **principes forts de disponibilité accrue des œuvres, d'accroissement global de la valeur pour l'ensemble de la filière, d'encouragement à la signature d'accords professionnels « vertueux », et enfin d'exposition des œuvres adaptée aux nouveaux usages des spectateurs**. En ce sens, elle reprend, en très grande partie, l'architecture de la proposition commune du BLIC, du BLOC et L'ARP de juillet 2021. Elle consolide ainsi le financement de la création cinématographique française et européenne dans sa diversité et les bases de son modèle vertueux. Elle tient compte des équilibres fondamentaux entre les opérateurs historiques et les nouveaux entrants désormais soumis, avec le décret SMAD, à des obligations d'investissement dans le cinéma.

L'ARP a participé aux deux réunions organisées par le CNC fin 2022. Ces réunions, sollicitées par des opérateurs désireux de ré-entamer une négociation de la chronologie, ont eu lieu plusieurs mois avant la date prévue par la clause de revoyure de l'accord. Le BLIC, le BLOC et L'ARP ont rappelé qu'à leurs yeux, il était important que le marché se stabilise et qu'il leur semblait précipité de réaménager la chronologie des médias, notamment au regard de la position inchangée des plateformes non-signataires, et donc de répondre aussi précipitamment aux sollicitations de ces opérateurs, notamment extra-européens. Lors de la deuxième réunion, deux expérimentations ont été proposées : la première sur la fenêtre d'achat définitif (EST) et la seconde sur la coexploitation entre les SMAD et les chaînes gratuites. Le fait qu'un accord ait été trouvé sur la coexploitation entre les parties prenantes, qui créait une situation de blocage, est une bonne avancée puisque c'était la voie privilégiée depuis longtemps par les organisations professionnelles.

Signature d'un accord renouvelé avec OCS

Le 9 février 2022, l'accord entre les organisations professionnelles du cinéma et OCS a été renouvelé. OCS réaffirme ainsi sa place de partenaire privilégié du cinéma, en investissant un minimum garanti de 60 millions d'euros sur trois ans, soit 20 millions d'euros par an, dans le cinéma français et européen, et en prenant des engagements forts, de préfinancement d'une part, et en termes d'indépendance et de diversité dans ses préachats et ses acquisitions d'autre part. OCS pourra désormais bénéficier d'une diffusion dès six mois après la sortie en salles pour les films préachetés en première fenêtre.

Signature d'un accord avec M6

Les organisations cinéma ont signé en mars 2022 un premier accord avec le Groupe M6, sur la lignée de celui signé avec le Groupe TF1 en 2021.

L'accord s'articule autour de plusieurs points majeurs :

- Une **augmentation des investissements en préachats et en achats du Groupe M6 en faveur de la création cinématographique française et européenne**, avec une part de 3,5% (et non 3,2% du décret) du chiffre d'affaires mutualisée sur trois chaînes du Groupe M6 ;
- Une **clause en faveur de la diversité** avec le préachat par le Groupe M6 de 35 films minimum d'ici fin 2024, à raison de 11 ou 12 films minimum par an ;
- Une **modernisation de l'exposition des œuvres** qui octroie au Groupe M6 plus de souplesse dans la programmation et la circulation des œuvres entre les chaînes.

Cet accord équilibré s'inscrit dans le contexte de transformation de notre écosystème, et de modernisation en cours de notre cadre réglementaire, et témoigne de l'ambition commune de **structurer le secteur par des partenariats positifs, fruits de négociations interprofessionnelles** adaptées aux défis économiques et éditoriaux des diffuseurs. Il reflète également la relation de confiance qui unit le groupe M6 et le monde du cinéma, l'attachement du groupe au modèle d'exploitation des œuvres en salles et son engagement afin de soutenir la création cinématographique française et européenne, dans toute sa diversité.

Reprise des négociations pour un nouvel accord avec France Télévisions

L'accord signé par le BLOC, L'ARP et France Télévisions le 27 février 2020 est arrivé à son terme le 31 décembre 2022. Dans un dialogue constant depuis la signature de cet accord, Le BLOC et L'ARP se sont rapprochés de France Télévisions afin d'entamer de nouvelles discussions, pouvant aboutir à la signature d'un nouvel accord, dont le BLIC pourrait cette fois être signataire. **Les discussions se poursuivront en 2023.**

Révision des décrets suite à l'accord renouvelé avec Canal+ et Ciné+

L'accord signé par les organisations professionnelles avec Canal+ et Ciné+ le 2 décembre 2021 a permis de **consolider un partenariat important pour le cinéma français et européen**. Pour rappel, cet accord prévoit :

- Un accord unique pour Canal+ et Ciné+ ;
- Un **investissement garanti de plus de 600 M€ pour les trois prochaines années** dans le cinéma français et européen pour CANAL+ et CINE+, sous la forme d'un forfait annuel ;
- Un **avancement de la fenêtre de CANAL+** dans la chronologie des médias 6 mois après la sortie en salles, conforme à son statut renouvelé de premier contributeur du cinéma français et européen ;
- Une **fenêtre de droits exclusifs pour CANAL+ de 9 mois minimum**, pouvant aller jusqu'à 16 mois avec la deuxième fenêtre ;
- Une **meilleure capacité d'exposition et de circulation des œuvres** sur les antennes cinéma du Groupe CANAL+ comme sur myCANAL.
- **Ventilation vertueuse en préachats, financement d'œuvres indépendantes, et clause de diversité;**

L'accord précisait également que les parties s'engageaient à proposer aux pouvoirs publics d'intégrer dans les décrets TNT et CabSat une disposition dérogatoire permettant aux chaînes dont le montant de la contribution à la production de cinéma excéderait 120 M€ (ce qui est le cas de CANAL+) d'investir un montant forfaitaire. Un échange suivi avec la DGMIC en 2022 a permis d'aménager la réglementation et de rendre la révision de ces décrets effective le 22 décembre 2022.

Signature d'un accord avec un nouvel entrant : Netflix

Le décret SMAD favorisant les accords interprofessionnels, un cycle de discussions auquel a participé L'ARP aux côtés de la Task Force s'est ouvert au printemps 2021 avec les différents opérateurs américains (Amazon, Disney et Netflix – Apple n'étant pas encore représenté, même dans les réunions organisées par les pouvoirs publics) afin de préciser les modalités de leur investissement dans le cinéma, que ce soit en termes de montants (notamment par rapport à l'audiovisuel, de ventilation de leurs investissements préachats/achats, indépendance, diversité) ou encore de durées d'exploitation.

Du côté des organisations professionnelles, nous avons défini plusieurs priorités (et lignes rouges) : favoriser les investissements a/ en préachats des œuvres d'expression originale française (EOF), b/ dans la diversité, c/ et dans le respect d'une équité entre les opérateurs, qu'ils soient partenaires historiques ou nouveaux entrants.

A ce jour, Netflix est le seul SMAD à avoir conclu un accord avec la profession. Cet accord, signé le 22 février 2022 au Cinéma des Cinéastes, prévoit :

- Un investissement annuel de **4% du chiffre d'affaires annuel net réalisé par Netflix en France**, correspondant au décret SMAD et à la convention signée avec l'ARCOM. Cela devrait représenter, pour 2022, un investissement total d'environ 40 M€ dans la création cinématographique française et européenne ;
- Un **minimum garanti de 30 millions d'euros par an** dans la création cinématographique d'expression originale française ;
- Engagement de Netflix à **respecter les taux les plus vertueux prévus par le décret SMAD**, à savoir 60% des dépenses consacrés au préfinancement et 75% du préfinancement dédiés à la production indépendante ;
- Une **clause de diversité** fléchant au moins 17% du montant des préfinancements dans le financement d'œuvres d'expression originale française dont le budget est inférieur ou égal à 4 millions d'euros ;
- Une **clause de volume** prévoyant un minimum de dix films préfinancés chaque année ;
- Une durée de 3 ans.

Cet accord interprofessionnel a permis à Netflix de confirmer sa place dans la nouvelle chronologie des médias qui lui confère une première fenêtre de diffusion à 15 mois après la sortie des films en salles, pour une durée de 7 mois exclusifs. Cet accord marque un tournant puisqu'il s'agit de la première plateforme étrangère de vidéo par abonnement à prendre des engagements, en faveur notamment de la diversité.

Négociations avec les autres nouveaux entrants : Prime Video et Disney+

En dépit de plusieurs rendez-vous en 2022, les discussions avec Amazon Prime Video et Disney+ sont finalement à l'arrêt. Compte tenu de ces échanges peu fructueux, d'un refus de ces opérateurs de signer l'accord sur la chronologie des médias et de prendre un engagement fort pour le cinéma, une révision de la chronologie des médias prévoyant un avancement de leur fenêtre, comme parfois évoqué par les plateformes, ne nous semble pas justifiable. Cela est d'autant plus problématique qu'à ce jour, les obligations d'investissement des plateformes, pour le 2^e semestre 2021 et l'année 2022, ne seraient a priori pas remplies.

Limiter les effets de la crise sanitaire sur le cinéma, notamment indépendant

L'ARP a très tôt alerté le secteur et les pouvoirs publics quant à la **nécessité de rapidement travailler à la mise en place de solutions pérennes pour limiter les effets à moyen et long termes de la crise sanitaire sur la création cinématographique, notamment indépendante.**

Selon L'ARP, la longue fermeture des salles en France et à l'étranger pouvait avoir des conséquences structurelles sur la création indépendante et son financement. On observait déjà la fragilisation des distributeurs et des producteurs indépendants, ainsi que des vendeurs internationaux, ce qui les empêchait d'investir de façon pérenne sur de nouveaux projets. S'agit-il d'une crise conjoncturelle, structurelle, ou les deux ? La baisse de la fréquentation est-elle durable ? Les longs mois de fermeture de salles ont-ils donné de mauvaises habitudes aux spectateurs, qui préfèrent leur abonnement aux plateformes SVOD plutôt qu'à leur carte illimitée ? Les tarifs pratiqués sont-ils trop prohibitifs ? L'offre répond-elle aux attentes des publics ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons réclamé à chaque réunion organisée avec le Premier ministre, la Ministre de la Culture, le Ministre de l'Economie, ou encore avec le CNC, autour de mesures d'urgence, essentielles mais non suffisantes, la **création d'un groupe de réflexion, composé de professionnels représentant la filière.** Le lendemain des Rencontres Cinématographiques de L'ARP au Touquet, le Président du CNC s'est engagé à réunir rapidement des représentants des auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, vendeurs étrangers et organismes financiers (banques, SOFICA) : la première réunion s'est finalement tenue le 10 décembre 2021 et plusieurs réunions ont ensuite eu lieu, au premier trimestre 2022, en plénières et sous-groupes de travail.

Chaque sous-groupe de travail, « producteurs », « distributeurs », « auteurs » et « attractivité des films en salles », a proposé des solutions, conjoncturelles et structurelles, pour répondre aux défis rencontrés par la création indépendante. En plus d'être moteur dans l'organisation de ce groupe de réflexion, L'ARP faisait partie de deux sous-groupes de travail : « auteurs » avec la SRF et « attractivité des films en salles » avec l'UPC, le SPI, le DIRE, le SDI et la SRF. Fin mars, le CNC a fait ses retours sur l'ensemble des propositions formulées par les sous-groupes de travail. Certaines de ces propositions étant conjoncturelles, notamment pour la distribution indépendante, elles ont fait l'objet d'une priorisation de la part du CNC. Les propositions structurelles ont, elles, été pour la plupart reportées à une phase ultérieure. L'ARP veillera à ce que ces propositions ne restent pas lettre morte et puissent être la source d'une réflexion renouvelée et d'une mise en application lorsque cela est pertinent.

Parmi les pistes qui ont trouvé un premier écho et nous nous en félicitons : d'une part la mise en place d'une campagne de communication, au financement de laquelle L'ARP a été associée, et d'autre part la mise en place d'une mission Concurrence et Cinéma interrogeant notamment (i) la protection des actifs culturels stratégiques, (ii) la mise en place de modèles tarifaires tels que les cartes illimitées et (iii) les engagements de programmation. Enfin, une étude sur les raisons d'un non-retour en salles, demandée par le groupe de travail, a été présentée en mai 2022 par le CNC.

En participant aux auditions parlementaires organisées par Denis Masségli, rapporteur spécial de la mission « Médias, livre et industries culturelles », et Philippe Ballard, rapporteur pour avis sur les crédits budgétaires de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2023, L'ARP a eu l'opportunité, aux côtés d'autres organisations professionnelles, de faire un état des lieux à date du cinéma indépendant en France et de la fréquentation des salles, qui ont renoué avec une dynamique positive en 2022, notamment au regard des autres pays européens. En effet, là où la baisse des entrées était de 53% vs l'avant-crise en Italie, de 40% en Espagne ou de 35% aux US, elle n'était que de 27% en France en 2022, preuve d'une résilience remarquable.

Souveraineté culturelle européenne

L'ARP porte depuis près de quatre ans la **nécessité de reconnaître l'existence des « actifs culturels stratégiques »** (donc avec un potentiel culturel, politique et économique) et de les protéger, afin de préserver notre indépendance, notre souveraineté culturelle et notre propriété intellectuelle. Nous avons longtemps alerté le gouvernement sur ces questions.

En mai 2020, le Président de la République s'était engagé à s'emparer de cet enjeu majeur, et d'autant plus important dans un contexte de crise sanitaire, affaiblissant les acteurs économiques, et les poussant parfois à céder leurs actifs, par exemple à des acteurs extra-européens. Cela a guidé à l'adoption en septembre 2021 du volet de la Loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, portant sur la **protection des catalogues d'œuvres françaises et européennes**, qui est une première victoire pour L'ARP.

Et nous nous réjouissons que cette prise de conscience ait continué en 2022. Dans les **conclusions du Conseil « Education, jeunesse, culture et sport » du 4 avril 2022**, relatives aux industries culturelles et créatives sous présidence française, le Conseil rappelle qu'il convient de préserver et de promouvoir les actifs culturels stratégiques européens.

Lors de son discours de campagne à Marseille, le candidat **Emmanuel Macron** évoquait la souveraineté culturelle, et la **nécessité pour la France de continuer à fabriquer ses propres images et récits**. En décembre dernier, lors d'un voyage présidentiel aux Etats-Unis, il exhortait l'Europe à être plus forte, donc plus souveraine, face au « risque » de devenir une « variable d'ajustement » dans la stratégie commerciale américaine. Il rappelait également l'importance de la culture dans notre rayonnement. L'ARP a salué cette prise de parole dans un communiqué de presse le 12 décembre 2022.

Dans un entretien avec *Le Point* (24 novembre 2022), **Dominique Boutonnat** faisait de la « souveraineté culturelle » l'une des priorités de son nouveau mandat.

Un volet « actif culturel » faisait partie de la **mission « Concurrence et cinéma »**, confiée à Bruno Lasserre par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. L'ARP a été auditionnée.

Enfin, la **Ministre de la Culture**, présente lors des Rencontres Cinématographiques du Touquet, confirmait que l'un des principaux défis était la **protection**, à l'échelle nationale et européenne, des **actifs culturels stratégiques** et des **droits des créateurs**. Elle a réaffirmé sa vigilance concernant la protection de l'indépendance - des œuvres comme des structures - face au risque de rachat des sociétés de production, des catalogues ou des réseaux de salles de cinéma par des entreprises « souvent éloignées de tout objectif culturel ». Elle a également annoncé qu'un travail avait été entamé avec le commissaire européen Thierry Breton pour « **poser des vrais jalons** » à l'échelle européenne, avec « un périmètre assez clair : les œuvres, les catalogues, les sociétés, les studios de tournage, les salles de cinéma... ». Sur le sujet, la ministre a déclaré espérer « une évolution de la législation européenne », sur un « combat » qui doit « dépasser les frontières ». Par ailleurs, elle a fait part de sa demande au **CNC** d'« explorer rapidement la faisabilité de **comment adapter aux salles la mesure de protection des catalogues** ». L'ARP se réjouit de cette prise en main de ces sujets et de ces annonces.

Afin de continuer à exposer les urgences de cette question de souveraineté culturelle, nous avons organisé un débat dédié lors des Rencontres Cinématographiques 2022, intitulé « **Prédation, captation et fuite des actifs culturels : quel avenir possible pour la souveraineté culturelle ?** » (pour en savoir plus sur cette table-ronde, cf. page 20).

Pleinement convaincus, les Cinéastes de L'ARP suivront avec attention ce chantier, tant aux niveaux français et européen, que ce soit par exemple via l'établissement de règles 'protectionnistes' qui existent d'ailleurs dans d'autres secteurs, ou via le fléchage d'investissements de l'Etat français et de l'Union européenne vers des entreprises européennes.

Mesures en faveur des auteurs et défense de la liberté de création

Les évolutions profondes de l'environnement de notre secteur ont un fort impact direct sur les auteurs, qui restent fragiles et isolés pour faire face aux nombreuses pressions dont ils font l'objet. L'ARP s'est notamment investie dans la concertation autour de l'écriture et dans des réflexions plus globales sur la liberté de création et la promotion de la diversité culturelle.

Concertation sur l'écriture entre auteurs et producteurs

L'ARP a activement participé, tout au long de l'année, aux négociations ouvertes par le CNC au printemps 2021. Cette concertation entre auteurs (scénaristes) et producteurs vise à répondre à trois impératifs principaux : protéger le droit d'auteur face notamment aux assauts du modèle de copyright, renforcer la visibilité des scénaristes et enfin consolider la rémunération des auteurs.

Cette négociation fait notamment suite à une étude menée conjointement par le CNC et la SACD, qui a permis de mettre en lumière le faible pourcentage que représentent les dépenses d'écriture dans le coût total d'un film (4%), la rémunération tardive des scénaristes ainsi qu'un accès encore faible à une rémunération complémentaire pour les scénaristes de cinéma. Il est essentiel de mieux encadrer la rémunération afin d'améliorer la situation des auteurs et afin de consolider la phase d'écriture des films français, qui n'est pas étrangère à son attractivité auprès de tous les publics, en France et à l'international.

L'ARP s'est mobilisée, aux côtés des autres structures représentant les auteurs (SACD, SCA, SRF, Guilde des Scénaristes), au second semestre 2021 sur les 2 et 3èmes volets de la concertation, portant sur la visibilité et sur la rémunération. Le 1^{er} volet, sur les clauses-types, a fait l'objet d'un accord en octobre 2021, le second a également trouvé un consensus. C'est une **grande réussite pour L'ARP qui, longtemps assez isolée, avait très tôt alerté les pouvoirs publics sur le contournement de plus en plus fréquent du droit moral**, pourtant spécificité de notre droit d'auteur et élément essentiel à la force de la création indépendante française. Ces clauses types devront désormais être présentes dans chaque contrat français signé entre auteurs et producteurs cinéma, au risque d'exclure l'œuvre des aides CNC et du champ des obligations des diffuseurs. C'est une étape fondamentale dans le travail en faveur de la création indépendante et de la souveraineté de notre cinéma. L'idée est à la fois d'informer les auteurs, comme les producteurs, sur leurs droits et devoirs, mais aussi de leur permettre d'opposer ces contrats aux diffuseurs qui exerceraient des pressions pour déroger au droit d'auteur dans toutes ses composantes.

Le 3^e volet, concernant la rémunération des auteurs, est quant à lui toujours d'actualité puisque les négociations se sont poursuivies tout au long de l'année 2022 et continueront en 2023, puisque des dissensus persistent avec les producteurs, que ce soit sur la question du Minimum Garanti d'Écriture, du taux d'indexation ou de l'échéancier de l'indexation.

Suivi des mesures à destination des artistes-auteurs, en France et en Europe

L'ARP a participé à la réunion sur le suivi des mesures à destination des artistes-auteurs, organisée par la directrice adjointe du cabinet de la Ministre de la Culture le 15 novembre 2022. A l'échelle européenne, L'ARP a continué à échanger de manière informelle avec la CISAC et la FERA.

Promotion de la diversité de la création

L'ARP a souhaité profiter des Rencontres Cinématographiques pour mettre en avant l'importance de la diversité de la création française. En plus de faire la richesse et la réputation de la 3^e cinématographie mondiale, cette diversité a permis à la France **une certaine résilience dans la crise sanitaire**, en comparaison des autres pays européens. En effet, la forte part de la production nationale dans les salles a permis de palier en partie à l'absence de blockbusters américains. Dans ce cadre, il a semblé important à L'ARP de **rappeler les fondements de la diversité de notre cinéma, les atouts que cette dernière représente (cultures, politiques, économiques) et la politique culturelle nécessaire pour continuer à la soutenir**. A l'heure où une scission s'opère entre une vision purement mercantiliste et un cinéma déconnecté du spectateur, **L'ARP a souhaité mettre en lumière la force de cette 3^e voie, qu'est la diversité de la création**, en organisant, aux Rencontres Cinématographiques, un débat (« Diversité de la création : atout culturel, politique, économique ? »). Pour en savoir plus sur cette table-ronde, cf. page 19.

Liberté de création des auteurs et liens avec les citoyens

L'ARP mène une réflexion continue sur la place de l'auteur dans la création de l'œuvre, sur le respect du droit moral et sur le lien que l'auteur entretient avec le public et le citoyen en général.

Dans un triple contexte où la société du numérique pose de nombreux défis à la création (addictivité des programmes, risque d'uniformisation, globalisation, omniprésence des écrans, culture de l'immédiateté), où la logique de la demande s'installe, l'auteur tend parfois à disparaître. Il s'agit dès lors de savoir quelles menaces pèsent sur l'indépendance de l'auteur et quelles sont les conséquences sur son lien avec le public. Pour tenter de répondre à cette problématique, l'ARP a organisé une table ronde intitulée « **Imaginaires de demain : l'auteur toujours maître de son œuvre? Quel lien avec le citoyen?** » lors des **Rencontres Cinématographiques de L'ARP** qui a permis de faire un état du changement de paradigme dans notre manière de regarder, voire de « consommer » des œuvres. L'éducation à l'image sera un outil clé pour continuer à éveiller les publics à des œuvres diverses, originales, fortes. Pour en savoir plus sur cette table-ronde, cf. page 22.

L'ARP a également participé à plusieurs groupes de réflexion, orchestrés par la députée Aurore Bergé. Réunissant des personnalités issues de divers secteurs culturels, ces échanges ont notamment porté sur les enjeux d'accès à la culture (éducation culturelle, formations aux métiers culturels) et sur le développement des industries créatives et culturelles. Les objectifs qui se sont dégagés de ces réflexions sont notamment : **faire prospérer notre vivier de créateurs, repenser la place des publics et revendiquer notre souveraineté culturelle**.

Relations avec les organisations professionnelles américaines

L'ARP a entretenu, tout au long de l'année 2022, une relation privilégiée avec les organisations professionnelles américaines, que sont **la WGA, DGA et MPA**. Nous avons organisé plusieurs réunions et échangé de manière proactive, afin de renforcer notre partenariat.

A ce titre, L'ARP a animé, par l'intermédiaire de Radu Mihaileanu, un débat dans le cadre de The American French Film Festival in Los Angeles (ex-COLCOA). Ce dernier, intitulé « Why choose to make independent feature films for theaters in a world dominated by series? », était composé de deux auteurs-réalisateurs français, Lise Akoka et André Bonzel, et de deux cinéastes américains, John Amiel et Patricia Riggen. L'ARP a ensuite eu le plaisir d'accueillir des représentants de la MPA aux Rencontres Cinématographiques du Touquet.

Il semble essentiel aux Cinéastes de L'ARP de multiplier les échanges avec nos homologues américains, dans une perspective de réflexion approfondie sur le cinéma indépendant, sur les équilibres à l'œuvre dans le cinéma mondial et sur les pratiques de nos pays respectifs.

Le financement de l'audiovisuel public

Après la promesse du Président-Candidat Emmanuel Macron de supprimer la contribution à l'audiovisuel public (CAP), L'ARP s'est immédiatement mobilisée, aux côtés des organisations professionnelles du BLIC et du BLOC, en publiant le 10 mars 2022 un **communiqué de presse intitulé « Maintenir un financement indépendant et pérenne pour un service public audiovisuel fort »**. Ce dernier souligne que seule une ressource fiscale affectée garantit indépendance et sécurisation des moyens. Il appelle également à une concertation et à un audiovisuel public ambitieux.

Tout au long de la procédure au Parlement de la suppression de la CAP, nous avons été consternés par la méthode utilisée (publication tardive du rapport IGAC-IGAS pointant un risque d'inconstitutionnalité, vote au cœur de l'été), mais surtout par l'absence de concertation et de réflexion sur une solution de financement pérenne et indépendante. L'ARP a notamment cosigné la **tribune intitulée « l'audiovisuel public mérite un débat sérieux ! »**, parue le 18 juillet 2022, alors que la suppression de la redevance était en pleine discussion à l'Assemblée nationale.

Notre co-Président, **Olivier Nakache**, a participé au **débat organisé par Télérama** le 26 septembre 2022. Il a rappelé l'importance du financement des filiales cinéma de l'audiovisuel public pour la création et la diversité des films produits en France, ainsi que leur force d'éditorialisation et de mise en lumière du cinéma indépendant. En sus des conséquences pour la démocratie et l'indépendance de l'information, une telle fragilisation de son financement aurait des conséquences dramatiques pour l'économie de notre secteur, pour les auteurs, les producteurs et les distributeurs qui travaillent chaque jour en partenariat avec le service public.

L'ARP a également participé à **l'audition parlementaire organisée par Madame la députée Constance Le Grip**, rapporteure spéciale de la mission sur les « Avances à l'audiovisuel public », lors de laquelle elle a rappelé l'importance d'un audiovisuel public fort et d'un financement indépendant et pérenne.

Face à l'incertitude sur l'avenir du financement de l'audiovisuel public, L'ARP a également organisé un débat sur l'audiovisuel public aux Rencontres Cinématographiques 2022, intitulé « **Quel financement pour quel projet d'audiovisuel public ?** » (pour en savoir plus sur cette table-ronde, cf. page 21). A cette occasion, L'ARP a fait part de sa volonté d'être auditionnée par la mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public en 2023 et réaffirmé son attachement au principe d'une taxe affectée, indépendante et pérenne.

Travaux du CNC

L'ARP a contribué à de nombreux travaux menés par le CNC en 2022. Elle a notamment participé à l'ensemble des réunions proposées par le CNC, notamment les points sur l'aide à la conception, sur la réforme de l'avance sur recettes, sur le suivi de du fonds de soutien à la promotion à l'étranger, sur le Plan Action ! et la conditionnalité des aides, sur France 2030, ou encore sur la campagne de communication pour un retour en salles.

Concertation sur l'écriture entre auteurs et producteurs (cf. page 13)

Groupe de travail sur le Financement de la Création indépendante (cf. page 11)

Réforme du Règlement Général des Aides

Tout au long de l'année 2022, **L'ARP a été moteur dans la relecture et l'étude approfondie par les organisations professionnelles de la nouvelle édition du Règlement Général des Aides**, telle que proposée par le CNC en avril 2022. Selon le CNC, « L'adoption d'un nouveau RGA ne visait, ni à remettre en cause la structure générale de l'instrument d'origine, ni à interroger la pertinence, le périmètre ou l'équilibre des différents dispositifs d'aides en vigueur. Il s'agissait de privilégier une approche à droit constant tout en proposant parfois des aménagements compatibles avec cette approche (I) et, lorsque cela est apparu indispensable à la compréhension globale du dispositif d'aides, de dépasser cette approche en proposant de manière très circonscrite quelques dispositions nouvelles qui poursuivent un objectif de simplification et de sécurisation juridique (II). » L'ARP a donc organisé des réunions régulières avec les autres organisations professionnels afin d'interroger ou valider collectivement ces propositions de modification. Enfin, L'ARP a élaboré un document récapitulatif, contenant l'ensemble des questions et remarques des organisations, afin de fournir une synthèse claire au CNC et afin d'avancer efficacement dans l'élaboration de la version finale de cette réforme.

L'ARP a également participé activement **aux réunions sur les visas temporaires**, tout d'abord en juin avec la réunion des experts autour de la délivrance d'un visa au film *Salam* et aussi en octobre pour la concertation autour de la réforme éventuelle de ce mécanisme de visa temporaire. L'ARP a regretté le manque de visibilité sur les diffuseurs des œuvres pour lesquelles une demande de visa est formulée. De plus, L'ARP réitère la nécessaire vigilance dont ce visa doit faire l'objet afin qu'il ne soit pas détourné de sa fonction et utilisé comme un contournement de la chronologie des médias par les SMAD.

Mission « Concurrence et Cinéma »

L'ARP a été auditionnée en octobre 2022 par Bruno Lasserre dans le cadre de la mission « Cinéma et Concurrence ». Outre le dossier des actifs culturels stratégiques, L'ARP a fait part de ses réflexions sur la situation de l'exploitation et de la distribution, forte de son expérience au Cinéma des Cinéastes (cartes illimitées, engagements de programmation et de diffusion, réforme de l'art et essai).

2

Les Rencontres Cinématographiques de L'ARP

Depuis sa création, L'ARP participe activement à la réflexion politique collective, notamment en organisant, chaque année depuis plus de 30 ans, ses **Rencontres Cinématographiques**.

Présentation

Les Rencontres Cinématographiques de L'ARP sont un évènement annuel qui réunit à l'automne, au Touquet, pendant 3 jours, les principaux acteurs du secteur.

Elles visent à favoriser et développer les échanges autour de débats et d'avant-premières, et de promouvoir la culture et sa diversité auprès de professionnels confirmés, de futurs professionnels et d'étudiants en cinéma.

La 32^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques de L'ARP s'est déroulée pour la deuxième fois au Touquet Paris-Plage, du **mercredi 2 au vendredi 4 novembre 2022**, co-présidée par **les cinéastes Thomas Lilti et Mounia Meddour**. Elle a accueilli pas moins de 332 professionnels accrédités.

Grâce au soutien de ses **partenaires** (publics, privés, institutionnels, acteurs de l'industrie audiovisuelle, prestataires techniques, etc.), cette édition s'est articulée autour de :

- **4 débats**, au Palais des Congrès du Touquet ;
- **8 projections en avant-premières** au cinéma Les 3 As ;

Une délégation de professionnels de plusieurs **guildes américaines** (DGA, MPA) a été accueillie au Touquet cette année, renouant ainsi les liens historiques tissés entre L'ARP et ses homologues outre-Atlantique.

Cette 32^{ème} édition a par ailleurs fait l'objet de belles retombées médiatiques, avec plus de 80 recensions. La presse professionnelle s'est largement mobilisée : peuvent être notamment citées les parutions dans *Le film français* (avec la une et le long dossier publiés le 28 octobre, le focus sur les Rencontres dans l'édition du 11 novembre), ou encore la double page parue le 3 novembre dans *Ecran Total*, ainsi que les nombreux articles dans Mediakwest, Satellifacts, Cineuropa, Box Office...

Les quotidiens *Les Echos* et *l'Humanité* lui ont également consacré un article dans le print et sur le web. Le magazine hebdomadaire *Stratégies* se fait également le relai des sujets évoqués pendant l'évènement dans son numéro du 10 novembre, de même que les sites de *La Croix* et *Télérama*.

La presse régionale a également bien relayé les Rencontres, avec plusieurs diffusions dans le JT de France 3 Nord-Pas-de-Calais (suite aux interviews de cinéastes et du co-président faites en duplex au Palais des Congrès), sur la radio RCF Hauts-de-France ou encore dans plusieurs médias régionaux (*La Voix du Nord*, *Les Echos du Touquet*, *Le Journal de Montreuil*, etc.).

Il est à noter qu'entre juillet et début décembre 2022, le site des Rencontres, mis en avant via les envois de communiqués et les réseaux sociaux, a généré 35,4K vues, avec des pics à 14,8K vues en octobre et 11,5K vues en novembre.



Débats

4 tables rondes organisées autour des sujets d'actualité du secteur

Les débats, ouverts aux professionnels et au grand public, ont été captés et retransmis en direct et en replay à tous les publics, sur Dailymotion et le site des Rencontres Cinématographiques <https://rc.larp.fr/>, avec en moyenne 2,3K vues (en live et en replay) par vidéo. Le premier débat, sur la diversité de la création, a été particulièrement suivi, avec environ 3,6K vues ; de même que le débat sur la souveraineté culturelle, avec 3K vues.

Cette année encore, les débats des Rencontres ont tenté de dresser un panorama des grands enjeux liés à l'avenir du cinéma. Portés par l'ambition d'être un **rendez-vous essentiel et prospectif**, les cinéastes, professionnels, institutions et grand public ont tenté de dessiner des pistes d'évolution, réalistes et constructives, sur l'ensemble de ces sujets.

Mercredi 4 novembre 2022 (14h30) :

DIVERSITE DE LA CREATION : ATOUT CULTUREL, POLITIQUE, ECONOMIQUE ?

Animé par **Lyes Salem**, membre du Conseil d'Administration de L'ARP & **Lucie Girre**, Déléguée Générale de L'ARP.

Introduction par **Thomas Liti**, co-Président des Rencontres Cinématographiques de L'ARP

Avec :

Dominique Boutonnat, Président du CNC

Edouard Mauriat, producteur, fondateur de Mille et Une Productions et Vice-Président Long-Métrage du SPI

Sidonie Dumas, Directrice Générale de Gaumont et Présidente de l'API (intervention en vidéo)

Marc Missonnier, producteur, fondateur du Moana Films et Vice-Président de l'UPC

Carole Scotta, distributrice, productrice, co-fondatrice de Haut et Court, co-Présidente du DIRE



Jeudi 3 novembre 2022 (9h30)

PREDATION, CAPTATION ET FUITE DES ACTIFS CULTURELS : QUEL AVENIR POSSIBLE POUR LA SOUVERAINETE CULTURELLE ?

Animé par **Thomas Lilti**, cinéaste et co-Président des Rencontres Cinématographiques de L'ARP & **Jeanne Herry**, cinéaste et co-Présidente de L'ARP.

Avec :

Gaspard de Chavagnac, co-fondateur et Président-Directeur Général d'Asacha Media Group

Isabelle Madelaine, productrice, fondatrice de Dharamsala et Présidente de l'UPC

Jean-François Mary, membre du collège de l'ARCOM

Isabelle Rauch, députée de la Moselle, Présidente de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation à l'Assemblée Nationale

Maxime Saada, membre du Directoire de Vivendi, Président du Directoire du Groupe CANAL+, Président de Studiocanal et Président-Directeur Général de Dailymotion

Clôture du débat par Rima Abdul Malak, Ministre de la Culture.



Jeudi 3 novembre 2022 (14h30)

QUEL FINANCEMENT POUR QUEL PROJET D'AUDIOVISUEL PUBLIC ?

Animé par **Radu Mihaileanu**, vice-Président de L'ARP & **Nicolas Bary**, membre du Conseil d'Administration de L'ARP.

Avec :

Quentin Bataillon, député de la Loire, membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education à l'Assemblée Nationale, rapporteur de la mission d'information sur l'avenir de l'audiovisuel public

Mathieu Gallet, Président et fondateur de Majelan

Gilles Sacuto, producteur, co-fondateur de TS Productions et Président de SPI

Nathalie Sonnac, professeure en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas, ancienne membre du collège du CSA

Pauline Trouillard, docteure en droit, chercheuse à l'Université de Yale, spécialiste du financement de l'audiovisuel (intervention à distance)



Vendredi 4 novembre (9h30)

IMAGINAIRES DE DEMAIN : L'AUTEUR TOUJOURS MAITRE DE SON ŒUVRE ? QUEL LIEN AVEC LE CITOYEN ?

Animé par **Nathalie Marchak**, vice-Présidente de L'ARP & **Anne Le Ny**, cinéaste et membre du Bureau de L'ARP.

Avec :

Pauline Chasserieu, directrice générale de l'Acap – Pôle Régional Image

Sylvie Chokron, neuropsychologue (intervention à distance)

Frédéric Farrucci, cinéaste et co-Président de la SRF

Anna Longo, philosophe, docteure en esthétique

Xavier Rigault, producteur, co-fondateur de 2.4.7 Films et Vice-Président délégué de l'UPC



Avant-Premières

Lors de cette nouvelle édition au Touquet, 8 avant-premières en présence des équipes ont été proposées aux participants professionnels et grand public cinéphile (doublant ainsi le nombre de films proposés l'année précédente).

LES PIRES, de Lise Akoka et Romane Gueret, en présence de la réalisatrice Romane Gueret et des producteurs Frédéric Jouve et Marine Alaric.

Projection au cinéma Les 3 As
Mercredi 2 novembre à 18h30 pour les professionnels, et le lendemain à 11h pour le grand-public.



LE TORRENT, d'Anne Le Ny, en présence de la réalisatrice, du compositeur Benjamin Esdraffo et de la distributrice Agathe Boismorand. Projection au cinéma Les 3 As
Mercredi 2 novembre à 18h30 pour les professionnels, et le lendemain à 11h pour le grand-public.

LE PARFUM VERT, de Nicolas Pariser, en présence du réalisateur, du compositeur Benjamin Esdraffo et du producteur Emmanuel Agneray.

Projection au cinéma Les 3 As
Mercredi 2 novembre à 18h30 pour les professionnels, et le lendemain à 11h pour le grand-public.



YOUSSEF SALEM A DU SUCCES, de Baya Kasmi, en présence de la réalisatrice, des comédiens Lyes Salem et Vimala Pons, et du distributeur Mathieu Robinet. Projection au cinéma Les 3 As
Jeudi 3 novembre à 18h30 pour les professionnels, et le lendemain à 11h pour le grand-public.

Avant-Premières



HOURIA, de Mounia Meddour,
en présence de la réalisatrice,
du producteur Xavier Gens
et du distributeur Thomas Pibarot.

Projection au cinéma Les 3 As
Jeudi 3 novembre à 18h30 pour les professionnels,
et le lendemain à 11h pour le grand-public.



LES CADORS, de Julien Guetta,
en présence du réalisateur
et du distributeur Etienne Ollagnier.

Projection au cinéma Les 3 As
Jeudi 3 novembre à 18h30 pour les professionnels,
et le lendemain à 11h pour le grand-public.



JE N'AVAIS PAS VU LES CHOSES COMME ÇA, d'Arnaud Viard,
en présence du réalisateur,
de la productrice Amélie Melkonian
et du distributeur Fabrice Ferchouli.

Projection au cinéma Les 3 As
Jeudi 3 novembre à 18h30 pour les professionnels et le grand-
public.

UN HOMME HEUREUX, de Tristan Séguéla,
en présence du réalisateur,
du compositeur Amine Bouhafa,
du producteur Matthieu Tarot
et de la distributrice Ariane Toscan du Plantier.

Projection au cinéma Les 3 As Jeudi 3 novembre à 21h pour le
grand-public.



Intégrer les jeunes professionnels

Sensibilisation des futurs professionnels

Après avoir invité plusieurs années des jeunes issus de la Fondation Culture & Diversité, dans le cadre de son partenariat, L'ARP accueille, depuis cinq ans, des étudiants aux Rencontres Cinématographiques, et organise en amont une réunion afin de leur exposer les enjeux de ces débats, et leur proposer des clés de compréhension.

Cette année, L'ARP a ainsi convié à participer aux Rencontres au Touquet, un étudiant de la **Fémis**, quatre étudiants de la **Fondation Culture et Diversité**, sept étudiants de **Sciences Po Lille** (Management des institutions culturelles) et deux étudiants de **l'Ecole 24**.

Cette invitation, qui incite les jeunes à prendre part aux réflexions sur les enjeux du secteur, et leur permettre une mise en lien avec le milieu professionnel, a eu un impact positif et fructueux ; en effet, un des étudiants de Sciences Po Lille a ensuite été recruté en apprentissage à l'ACAP, et une étudiante est parrainée depuis par une productrice rencontrée au Touquet, qui l'accompagne dans sa recherche d'apprentissage et lui ouvre ses réseaux.

Par ailleurs, la directrice de la formation et de l'insertion professionnelle de Science Po Lille a été mise en relation avec l'équipe pédagogique de la nouvelle Ecole 24 de Roubaix (dont L'ARP est partenaire) et ils réfléchissent ensemble à des projets communs.

Partenariat avec L'ACAP dans le cadre de La première des marches

L'ARP a mis en place dès la première édition des Rencontres Cinématographiques au Touquet, un partenariat avec **l'ACAP (pôle régional image en Hauts-de-France)** : cet organisme explore les territoires d'expression artistique propres au cinéma et aux images, défend et promeut le cinéma sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Depuis 6 ans, l'ACAP propose chaque année le dispositif **La première des marches** : ce parcours d'accompagnement qualifiant est réservé aux jeunes auteurs porteurs d'un projet de court métrage, pour qui l'accès au milieu professionnel est lointain et difficile. Encadré par des professionnels (producteur, scénariste) et jumelé à des festivals de cinéma, l'objectif du parcours est d'accompagner l'écriture de scénario pendant un an, pour pouvoir défendre un projet de film de fiction ou d'animation, sous forme d'un dossier conforme aux normes professionnelles et le pitcher devant un public.

Partenariat avec L'ARP dans le cadre des Rencontres Cinématographiques au Touquet du 2 au 4 novembre 2022 : Finalisation de l'édition 6 de La première des marches (2021-2022) :

- Invitation des 6 participants durant les 3 jours de l'évènement au Touquet.
- Organisation d'une rencontre individuelle, mercredi 2 novembre à 14h30 (au Palais des Congrès du Touquet) : durant deux heures, les six réalisateurs émergents ont pu pitcher leurs dossiers et bénéficier des conseils et de l'expérience de trois professionnels confirmés sollicités par L'ARP : **Clémentine Charlemaine, Cécilia Rose et Pauline Seigland**.
- Suite à ces rendez-vous, la productrice **Cécilia Rose (Félicité)** a proposé à la jeune réalisatrice **Claire Fernandez**, de produire son projet de film « *Rêveries* ». Elle a également proposé à la jeune cinéaste **Aurore Froissart**, de lui faire des retours réguliers pour l'accompagner dans l'avancement de son projet de court-métrage « *La Friche* ».
- Organisation du dernier rendez-vous du parcours avec les référentes du dispositif : **Delphine Schmit**, productrice de Tripode productions, et **Nathalie Najem**, scénariste.

Préparation de l'édition 7 de La première des marches (2022-2023)

Sélection sur entretien des 6 futurs participants parmi 10 candidats pré-sectionnés sur dossier, par un comité (Christelle Berthevas, Scénariste - Pauline Chasserieau, Directrice générale de l'ACAP – Dorien Heyn Papousek, chargée de mission observatoire et émergence à l'ACAP - Grégoire Lemoine, Auteur-réalisateur animation – Sylvain Parfait, directeur de Bulldog - François Taverniez, chargé des fonds Émergence et Court métrage chez Pictanovo – Thomas Vallois, chargé de programmation aux Rencontres Audiovisuelles de Lille, L'hybride - Cécile Welker, responsable pédagogique ESAD Amiens).

Partenariat avec des festivals en région

Afin de tisser des liens pérennes avec les principaux festivals de cinémas organisés en automne en région Hauts de France, L'ARP a construit des partenariats avec :

Le Festival Jeunes Etoiles de Valenciennes (23 au 28 septembre 2022)

L'ARP a soutenu ce festival de courts-métrages réalisés par des lycéens en option cinéma de la Région Hauts-de-France, à travers plusieurs actions :

- Participation au jury de cinéastes de L'ARP (visionnage des films, délibération et remise des prix) parmi lesquels **Gérard Krawczyk** et **Lorraine Lévy**
- Présentation en avant-première du film *Les Goûts et les couleurs*, de **Michel Leclerc** (cinéaste de L'ARP), en présence de Félix Moati et de **Baya Kasmi** (cinéaste de L'ARP)

Le Festival CinéMondes de Berck-sur-Mer (7 au 9 octobre 2022)

Julie Gayet, productrice et cinéaste de L'ARP est venue accompagner et présenter son coup de cœur de la programmation du festival : le documentaire *Polaris* d'Ainara Vera. Une discussion entre les 2 cinéastes a suivi la projection, prolongée par un cocktail offert par L'ARP à tous les participants cinéphiles.

Le Festival du Film d'Arras – AFF (4 au 13 novembre 2022)

Dans le cadre de ce festival, L'ARP a soutenu une rencontre organisée le 12 novembre, en ouverture des **Arras Days** (à destination de jeunes professionnels et futurs professionnels) sur le thème « *L'aventure du premier film* ».

Le cinéaste **Thomas Lilti** (co-Président de la 32^{ème} édition des Rencontres Cinématographiques de L'ARP et président du jury de la Compétition Européenne du festival d'Arras) et la réalisatrice **Constance Meyer** (*Robustes*) ont partagé leur expérience en public (leur parcours de cinéaste, leurs différents processus d'écritures, les rencontres marquantes qui ont jalonné l'aventure de leur premier film, ...).

Le Festival CinéComédies Lille (29 septembre au 2 octobre 2022)

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de *L'Aventure c'est l'aventure*, L'ARP a soutenu la projection de cette comédie culte de son Président d'honneur, **Claude Lelouch**. Il fut l'invité d'honneur du festival CineComedies lors d'une soirée spéciale le 29 septembre 2022 à l'UGC Ciné Cité Lille.

La projection du film a été suivie d'une rencontre animée par Stéphane Lerouge, qui a exploré l'univers lelouchien sous l'angle de la comédie, ponctuée d'extraits de films et de surprises.

Intervention de **Nathalie Marchak** (cinéaste et vice-Présidente de L'ARP) dans le cadre d'une **table ronde** organisée le 24 septembre sur le thème : « l'équipe du scénariste, comment bien s'entourer ? », en partenariat avec L'ARP

Promotion de la création et de la diversité culturelle auprès du grand public

La diversité de la création cinématographique est au cœur des missions de L'ARP et des actions qu'elle mène tout au long de l'année.

Le site Internet de L'ARP, ainsi que la présence de L'ARP sur les réseaux sociaux, participent à la même dynamique : au-delà de promouvoir les activités de L'ARP, le site et les comptes de L'ARP informent le grand public et communiquent autour de l'actualité de la diversité cinématographique.

Sur l'ensemble de ses actions, L'ARP a travaillé avec de nombreux partenaires associatifs, institutionnels et presse de premier plan du secteur cinématographique, dans une logique de sensibilisation à la diversité culturelle et à la création.

La Journée de la Création

Chaque année, L'ARP (Société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs) organise **une journée consacrée à la création cinématographique et audiovisuelle** et à ses talents - cinéastes, scénaristes, comédien.ne.s, producteur.trice.s... - pour offrir aux créateurs et aux participants, composés notamment de jeunes et futurs professionnels, un espace d'échanges autour de la création dans toute sa diversité et sa richesse.

La 4^{ème} édition s'est déroulée le **mardi 29 mars au Cinéma des Cinéastes** avec, en fil rouge, le thème « **Politique et Cinéma** ».

La Journée de la Création s'est articulée autour d'une table ronde, d'une masterclass, d'une rencontre-dédicace, d'une conversation entre un cinéaste et une personnalité politique et d'une projection en avant-première.

Les débats de cette Journée ont été enregistrés et diffusés en direct sur le site de L'ARP et sur Cuult.

Les débats étaient entrecoupés de court-métrages et de vidéos proposés par nos partenaires (La Maison du Film, Moteur!, Emergence, ...).

FILMER LE POUVOIR POLITIQUE ET SA CONQUÊTE ?

De plus en plus présent sur les écrans, le pouvoir politique est une source intarissable d'inspiration pour les créateurs, et la fascination du public pour les coulisses du politique et les mystères de l'Etat ne cesse de croître. Comment et pourquoi raconter en images la politique et les politiques, la conquête et l'exercice du pouvoir ? Un film sur le politique est-il militant ? Quel format préférer (documentaire, fiction, série) ? Quelle tonalité choisir ? Quelle complicité et quelle distance adopter avec son sujet ? Quelles sont les difficultés et les enjeux à représenter le monde politique ?

Animé par **Eugénie Filho** (Revue et Corrigé)

Avec :

Rebecca Zlotowski, actrice, réalisatrice et productrice

Thomas Kruithof, réalisateur et scénariste

Eric Benzekri, scénariste

Mathieu Sapin, réalisateur et scénariste

Anna Mougllalis, actrice

Yves Jeuland, réalisateur et directeur de la photographie

Fabienne Servan-Schreiber, productrice



RENCONTRE-DEDICACE AVEC MATHIEU SAPIN

Animée par **Quentin Legeard** (Librairie de Paris)

Rencontre privilégiée avec Mathieu Sapin, à l'occasion de la sortie de *Douze voyages présidentiels* (Zadig 2022). Mathieu Sapin a proposé une dédicace de ses BD cultes, parmi lesquelles *Campagne Présidentielle* (Dargaud 2012) et *Comédie Française : Voyages dans l'antichambre du pouvoir* (Dargaud 2020).



MASTERCLASS DE PIERRE SCHOELLER

Animée par **Léolo Victor-Pujebet** (Horschamp)

Même si les thématiques sociétales et politiques sont présentes dans ses films, Pierre Schoeller ne s'est jamais défini comme un cinéaste « engagé », tentant plutôt de maintenir une ligne de lucidité, de courage et de liberté, valeurs qui, selon lui, peuvent tout à fait coexister.

A travers la projection d'extraits de ses films, cette discussion questionne le lien entre politique et cinéma, et interroge la manière dont forme et écriture peuvent souligner un regard et sonder la société contemporaine, que ce soit par le prisme de la fiction (*Versailles*, *Un peuple et son roi*, *L'Exercice de l'État*) ou du documentaire (*Le Temps perdu*).



CONVERSATION ENTRE FRANÇOIS HOLLANDE ET NICOLAS PARISER

Animée par **Pierre Jolivet** (Cinéaste et Co-Président de L'ARP)

Rencontre exclusive, entre François Hollande – ancien Président de la République – et Nicolas Pariser – cinéaste dont l'œuvre est intimement liée à la chose politique (*Alice et le Maire, Le Grand Jeu...*).



AVANT-PREMIERE DU FILM EN MEME TEMPS DE BENOIT DELEPINE ET GUSTAVE KERVERN

En présence de l'équipe du film

A la veille d'un vote pour entériner la construction d'un parc de loisirs à la place d'une forêt primaire, un maire de droite décomplexée essaye de corrompre son confrère écologiste. Mais ils se font piéger par un groupe de jeunes activistes féministes qui réussit à les coller ensemble. Une folle nuit commence alors pour les deux hommes, unis contre leur gré.



AUDIENCE :

Environ 300 personnes ont participé à la Journée de la Création.

Entre 50 et 80 spectateurs ont suivi les discussions en direct.

Près de 400 spectateurs ont profité du replay.



Avant-premières

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, pour certains d'entre eux réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2022, 6 avant-premières de réalisateurs de L'ARP ont été organisées :

- *L'amour c'est mieux que la vie*, de **Claude Lelouch** (18/01/2022)
- *L'Heure du départ*, de **Camille de Casabianca** (15/03/2022)
- *Tell me Iggy*, de **Sophie Blondy** (14/06/2022)
- *Les Siffleurs*, de **Nathalie Marchak** (22/09/2022)
- *Une belle course*, de **Christian Carion** (20/09/2022)
- *L'Histoire d'Annette Zilman*, de **Philippe le Guay** (04/10/2022)

L'Arptheque

Le **site Internet de L'ARP**, ainsi que la **présence de L'ARP sur les réseaux sociaux**, participent à la même dynamique : au-delà de promouvoir les activités de L'ARP, le site et les comptes de L'ARP informent le grand public et communiquent autour de l'actualité de la diversité cinématographique.

Afin de mettre en valeur ses actions culturelles, et pour partager ses contenus visuels et audio foisonnants auprès du plus grand nombre (podcasts, captations des conférences, Masterclass et rencontres organisées par L'ARP), un espace intitulé **L'ARPHEQUE** a été dédié sur le site de L'ARP, accessible à tous : <https://larptheque.larp.fr/>

Filmo

Fin novembre 2020, un partenariat entre L'ARP, le Cinéma des Cinéastes et la plateforme FILMO a été mis en place, dans l'idée de développer un espace dédié aux films des cinéastes de L'ARP sur la plateforme VOD/SVOD : « les cinémas des cinéastes ». La volonté de ce partenariat est de défendre et faire découvrir toute la diversité et la richesse de la création cinématographique européenne, avec pour mission commune de présenter un cinéma pluriel, libre et indépendant.

L'espace ARP /FILMO met ainsi en avant près de 500 films représentant toutes les cinématographies et les générations portées par les Cinéastes de L'ARP, constamment enrichis de nouveaux films, de (re) découvertes et de restaurations, ainsi que des rendez-vous réguliers avec les Cinéastes de L'ARP, entretiens et tables rondes pour parler de leurs cinémas.

Pour promouvoir cet espace, en sus de la mise en avant sur les réseaux sociaux de L'ARP et de FILMO, une vidéo teaser a été réalisée pour présenter L'ARP et l'objectif de ce partenariat. Les vidéos de la collection « C'est quoi être cinéaste aujourd'hui ? », pour laquelle plusieurs cinéastes de L'ARP se sont mobilisés - parmi eux Claude Lelouch, Michel Ocelot, Pascal Elbé, Hugo Gélin, Olivier Nakache, Eric Toledano, etc...- ont également été diffusées sur l'espace ARP/FILMO et en avant-séance au Cinéma des Cinéastes.

Par ailleurs, le partenariat fait chaque année l'objet d'une page de pub dans le catalogue des Rencontres.

Le corner ARP x FILMO recense en moyenne 5000 vues par mois sur le site de la plateforme FILMO.

4

Actions auprès des étudiants et des jeunes professionnels

Les activités de promotion de la diversité cinématographique se sont doublées d'actions dynamiques d'éducation à l'image, en direction des étudiants et des jeunes professionnels.

La Maison du Film et la Résidence TRIO

L'ARP travaille également aux côtés de la Maison du Film et développe autant que possible des ponts, en proposant par exemple à des jeunes professionnels de présenter leur travail dans le cadre de la Journée de la Création, ou bien de participer à plusieurs événements organisés par L'ARP.

Riche de son expertise dans la mise en relation de talents, le conseil et le suivi de projets, la **Maison du Film** a conçu **TRIO**, un dispositif d'accompagnement de projets et une résidence consacrée à la musique de film pour œuvrer à la transversalité des savoirs et soutenir les projets de films où la musique est à l'honneur. La résidence, point d'orgue du dispositif TRIO, se déroule durant 6 jours en septembre, durant lesquels les lauréat·e·s sélectionné·e·s se questionnent sur l'élaboration de la musique d'un futur film.

La résidence soutient des projets dans lesquels la musique est à l'honneur, et accueille des compositeurs, réalisateurs, producteurs, de tous les genres et formats de films : animation, expérimental, fiction ..., courts et longs métrages.

La Cité européenne des scénaristes

La Cité européenne des scénaristes est une association d'intérêt général dédiée aux scénaristes et aux acteurs du secteur audiovisuel et cinématographique. Elle a vocation à être un lieu de création, de recherche et développement, de transmission et de promotion des talents et des récits.

En 2021, la Cité des scénaristes a lancé sa première action, à travers la création d'un Centre de compagnonnage. Il s'agit d'un **dispositif d'insertion professionnelle, rémunéré et complémentaire** aux écoles, aux formations universitaires et aux associations proposant une première expérience d'écriture audiovisuelle.

Ce parcours professionnel individualisé qui se déroule sur une période de 6 à 10 mois, offre à un **scénariste-apprenant** la possibilité d'effectuer une immersion au sein d'une équipe d'écriture (long-métrage, série, unitaire), sous la responsabilité d'un **scénariste-compagnon**.

Cette immersion en alternance s'articule avec des phases de réflexion animées par un scénariste-coordonateur, aux côtés duquel l'apprenant revient sur les situations de travail rencontrées afin d'en tirer des enseignements qu'il pourra réinvestir dans le cadre de modules pédagogiques délivrés par la Cité tout au long du parcours professionnel.

Sensibilisation des futurs professionnels aux enjeux du secteur

Après avoir invité plusieurs années de suite des jeunes issus de la Fondation Culture & Diversité, dans le cadre de son partenariat, L'ARP invite, depuis quatre ans, des étudiants aux Rencontres Cinématographiques, et organise en amont une réunion afin de leur détailler les enjeux de ces débats, et leur proposer des clés de compréhension.

Cette année, L'ARP a ainsi convié des étudiants de **la Fémis**, de la **Fondation Culture et Diversité**.

Ont également été intégrés dans ce dispositif préparatoire aux débats des étudiants d'écoles de la région Hauts-de-France parmi lesquels : **SciencesPo Lille** et la nouvelle **Ecole 24 de Roubaix**.

Masterclass au Cours Florent

L'ARP et le Cours Florent ont conclu depuis 2021 un partenariat visant à organiser un certain nombre de rencontres avec des Cinéastes de L'ARP pour les étudiants en cinéma du Cours Florent.

3 Masterclass ont été organisées en 2022.

Ces discussions se sont déroulées au Cours Florent.

Pascal Elbé – *Etre comédien et réalisateur* (02/02/2022)

Hugo Gélin et Benjamin Lavernhe – *Regards croisés sur la direction d'acteur* (13/04/2022)

Cédric Klapisch – *Sa passion pour les comédiens* (05/10/2022)

Par ailleurs, L'ARP offre 10 places aux étudiants du Cours Florent à tous les événements organisés au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, projections spéciales, ...).



Masterclass à l'Ecole 24

L'Ecole 24 est une toute nouvelle école, implantée à Roubaix en Région Hauts-de-France ; elle forme des futurs talents qui participeront à la création des films et séries de demain. Elle propose des formations dans 4 filières : le scénario, la mise en scène, l'image et le montage.

Divisée en 3 temps (le tronc commun de 2 ans, puis la spécialisation en 3^{ème} année de Bachelor et enfin la professionnalisation durant 2 années de Master), la pédagogie est construite sur la répartition suivante : 70% consacrés aux savoirs fondamentaux et 30% dédiés aux nouvelles pratiques numériques innovantes.

L'ARP soutient cette école, et l'accompagne en organisant notamment des Masterclass tout au long de l'année.

Le 29 novembre 2022, le Cinéaste de L'ARP **Philippe Le Guay** est venu à Roubaix présenter son film *Trois Huit*, et a échangé pendant 2 heures avec les 24 étudiants de cette première promotion de l'école, sur ce film qui lui est particulièrement cher, son travail d'écriture et de mise en scène, sa relation de travail avec l'équipe de techniciens, etc.

5

Développement des actions d'inclusion

Forte de ses relations avec plusieurs écoles, associations ou fondations, et soucieuse que le cinéma soit à l'image de la diversité de la société dont il est notamment l'expression, L'ARP s'attache plus particulièrement, depuis 2020, à développer les publics de ses actions en direction des **futurs et jeunes professionnels issus des différents programmes engagés sur le thème de l'inclusion.**

Nouvelles écritures

Créée en avril 2021 au sein du groupe Combat, l'association Nouvelles Ecritures est un organisme de formation, qui s'adresse aux jeunes talents en situation de fragilité sociale ou géographique, issus de milieux défavorisés et éloignés des écoles de cinéma dans lesquelles ils s'auto-assignent à ne pas postuler en raison notamment du coût et de la longueur des formations.

L'objection de Nouvelles Ecritures est d'offrir pendant 1 an les conditions idéales d'apprentissage et d'accompagnement vers leur professionnalisation dans deux métiers (scénariste de série et producteur) 12 jeunes talents vers ces nouveaux métiers en forte demande de compétences et de jeunesse avec :

- une formation à l'écriture sérielle de 9 mois gratuite et sans requis de diplôme ;
- une offre de formation professionnelle continue dans le cadre de stages de deux semaines, à destination de deux groupes : jeunes scénaristes parmi les publics cibles de l'association, et scénaristes plus confirmés qui souhaitent élargir leurs compétences à la série.

Le principe de son action est d'enseigner dans le cadre d'une pédagogie de projet et d'apprentissage. Son programme de formation annuelle s'adapte à cet objectif, avec de nombreux exercices pratiques, des rencontres de professionnels dans le cadre de masterclass et la mise en place d'un dispositif systématique de stages et de mentorat.

Formation longue : Première promotion Nouvelles Ecritures :

Les candidats présélectionnés suite à l'appel à candidature ont été auditionnés le 1^{er} septembre et sélectionnés par un jury de professionnels issus des structures suivantes :

Elephant (Emmanuel Chain, Fanny Rondeau, Guillaume Renouil, Gaël Leilang, Gaëlle Cholet, Clément Choivin, Thierry Bizot)

Vivendi – create Joy (Diane Emodin)

Fondation Engagement Media pour les jeunes (Nilou Soyeux)

CNC Talents en courts (Aurélie Cardin)

L'ARP (Caroline Santiard)

Groupe Combats (Emmanuel Hoog)

Nouvelles Ecritures (Sophie Mougin)

Depuis le lancement de cette formation à la rentrée scolaire 2021, L'ARP invite tous les étudiants de la promotion aux événements organisés au Cinéma des Cinéastes (avant-premières et projections spéciales).

L'ARP organise des temps de rencontres privilégiés avec des cinéastes, au sein de l'école : ces moments d'échange (2 à 4 heures) permettent aux 12 élèves apprentis scénaristes d'échanger avec des cinéastes confirmés, qui partagent avec eux leurs parcours, leurs expériences sur l'écriture de longs-métrages et de séries.

Six masterclass ont été organisées en 2022 :

Olivier Nakache : 21/02/2022

Hugo Gélin : 07/02/2022

Radu Mihaileanu : 16/02/2022

Jean-François Halin : 09/03/2022

Vincent Garenq : 12/05/2022

Jeanne Herry : 09/12/2022



Moteur !

Moteur est une association d'égalité des chances, qui œuvre pour favoriser la prise de confiance en soi chez les jeunes, en les interrogeant sur les rôles modèles qu'ils admirent et les personnes qui les inspirent.

Pour la 6^{ème} année consécutive, l'association a lancé son concours (Moteur – ose la confiance), adressé aux 14-22 ans, pour leur donner la parole en leur proposant de réaliser avec leur smartphone, une vidéo de 1min30 afin de rendre hommage à une personne qui les inspire, leur donne confiance en eux, dans l'avenir, dans la vie.

Ce terrain d'expression qui leur est proposé à travers leurs témoignages, permet de rendre visible pour la société cette jeunesse plurielle (bien mise à mal depuis le début de la pandémie), de relayer leur parole (parfois même de créer des vocations de cinéastes !) et de les aider à gagner en confiance.

La réflexion sur le lien intergénérationnel et la mise en valeur de la jeune génération dans toute sa diversité est un sujet qui anime L'ARP depuis quelques temps. L'ARP, à travers ses cinéastes, a souhaité nourrir cette réflexion, en se prêtant à l'exercice, afin de rendre hommage à une (ou des) personne(s) plus jeunes (ou à une jeunesse en général), qui les inspire et leur donne confiance en l'avenir...

Une dizaine de nouvelles pastilles ont été réalisées à l'occasion de la Journée de la Création en avril 2022 au Cinéma des Cinéastes, avec certains intervenants des débats tels **François Hollande, Anna Mouglalis, Pierre Schoeller, Thomas Kruthof, Eric Benzekri, Yves Jeuland, Mathieu Sapin, ...**

Toutes ces pastilles sont disponibles à cette adresse :

<https://larptheque.larp.fr/index.php/2022/11/18/edition-2/>



Les Ecrans de la Paix

Depuis son engagement dans la reconstruction de l'Ariana, la plus grande salle de cinéma de Kaboul en Afghanistan, inaugurée en 2004, L'ARP est investie aux côtés de l'association Les Ecrans de la Paix.

L'objectif des Ecrans de la Paix est de projeter des films dans les camps. Les Ecrans de la Paix se rendent dans les camps pour les personnes réfugiées et déplacées, et les sites dévastés par les conflits à travers le monde (principalement au Kurdistan, en Arménie, en Irak, en Tanzanie et République Démocratique du Congo...), pour proposer aux adultes et aux enfants des projections quotidiennes ou pluri hebdomadaires, et les aider à :

- Lutter contre la vacuité du temps qui s'installe
- Faire valoir le droit à la culture
- Proposer des films pédagogiques sur des thèmes du quotidien
- Ouvrir une fenêtre sur le monde
- Divertir et nourrir l'imaginaire
- Encourager les populations à s'exprimer et tisser des liens entre communautés

Les actions de l'association se déclinent en 4 types d'activités, toujours en partenariat avec des acteurs locaux :

- **L'itinérance** : diffusion des films pour chaque séance d'un camp à un autre, en intérieur l'hiver ou sur un écran gonflable en plein air l'été ;
- **L'équipement** : installation de matériel de projection plus pérenne dans des salles polyvalentes ;
- **La construction** de salles de cinéma et de nouveaux espaces culturels ;
- **L'organisation** de Festivals culturels.

L'association ambitionne d'organiser des ateliers de réalisations pour les jeunes Mossouliottes afin de soutenir la création cinématographique dans une ville qui comptait dix cinémas avant 2003, de participer au Festival de la francophonie en Arménie en mars 2023, et d'aménager une salle de cinéma dans l'hôpital de Panzi, en République Démocratique du Congo.

Dans la continuité des actions entreprises en 2021, les Ecrans de la Paix souhaitent finaliser l'équipement de la salle du centre culturel de Raqqa en Syrie. Pour participer au financement de cet équipement, elle a organisé, avec le soutien de L'ARP, une **soirée le 20 avril 2022** au Forum des Images, autour d'un concert d'Anna Chédid (Nach) et d'un cocktail.

L'ARP a participé au financement de cette soirée, et soutient par ailleurs les actions menées par les Ecrans de la Paix, en versant en 2022 à l'association une subvention de 5 000€.

Les Ateliers des artistes en exil

Face à l'actualité de l'été 2021 et le désespoir des Afghans contraints de fuir leur pays, L'ARP a tissé des liens avec Les Ateliers des Artistes en Exil (organisation d'une soirée de soutien aux cinéastes afghans au Cinéma des Cinéastes, accueil de réalisatrices afghanes aux Rencontres du Touquet, ...)

En février 2022, L'ARP a sollicité la Fondation BNP Paribas afin de pouvoir remettre 30 ordinateurs aux jeunes réalisatrices et réalisateurs afghans en exil, lors d'une soirée conviviale qui a permis de découvrir les projets en cours des résidents des Ateliers, et d'assister à une projection de leurs films.

10 résidents sont invités à chaque événement organisé au Cinéma des Cinéastes.



Culture et diversité

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec des établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- De relayer les candidatures de stages recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario) ;
- De développer un système de parrainage, tout au long de la scolarité de l'étudiant ;
- D'inviter 10 étudiants à toutes les avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes tout au long de l'année ;
- D'organiser une réunion de préparation aux débats des Rencontres Cinématographiques de L'ARP : la participation des étudiants de la Fondation à cette réunion permet de recueillir leurs avis et regards sur les sujets débattus, et de les préparer à la teneur de ces débats.

Cultures du Cœur

L'association Cultures du Cœur favorise l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs du public en situation de précarité ; elle mène une politique de sensibilisation, d'accompagnement et de formation des professionnels du champ social et du secteur culturel.

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes accompagnent cette démarche depuis 2 ans en offrant chaque semaine aux séances de cinéma du jeudi à 18h, 10 places au profit des personnes prises en charge ou accompagnées par les structures sociales adhérentes au dispositif Cultures du Cœur.

Les Etoiles font leur cinéma

L'ARP est partenaire de l'association Les Etoiles, qui accompagne des enfants en soins ou en rémission d'un cancer, avec la volonté de les sortir de leur condition d'« *enfant malade* » en leur apportant du rêve et de l'évasion, de l'exceptionnel et du merveilleux, à travers les plus grands événements sportifs et culturels. L'action « *Les Etoiles font leur Cinéma* » est celle de faire découvrir le « 7e Art » à six adolescents lors du Festival de Cannes. Pendant ce séjour pédagogique et artistique, ils découvrent le cinéma de façon active par l'intermédiaire d'animations et de rencontres avec des professionnels dans le but d'initier une réelle approche avec cet art, de les inciter à se rendre dans une salle de cinéma et de s'approprier ce lieu culturel, lieu de partage et de lien social.

Nicolas Bary a rencontré les 6 enfants de cette édition des Etoiles 2022, le 22 mai à Cannes.

Il s'est ensuite rendu à Reims le 25 juin, pour présenter à la Maison des Parents de l'Hôpital de Reims, son film *Le Petit Spirou*, retrouver les enfants qui étaient présents à Cannes, et rencontrer ceux qui n'avaient pas pu se déplacer, ainsi que leurs parents, frères et sœurs. Une longue séance de photos a suivi la projection !

6

L'ARP soutient

L'ARP, en sa qualité d'Organisme de Gestion Collective, apporte son **soutien à différentes structures d'intérêt général et manifestations culturelles partageant le même objectif de promotion de la diversité cinématographique et culturelle.**

Les Prix du scénario

Pour la 4^{ème} année consécutive, L'ARP s'est associée au groupe Hildegard pour l'organisation des Prix du Scénario. **La vocation des Prix est de faire découvrir de nouveaux auteurs ou de mettre en lumière des jeunes talents et d'encourager l'écriture cinématographique** en mettant en compétition, chaque année, des scénarios de longs métrages pour le cinéma au stade de l'écriture. Sa force est de permettre aux auteurs finalistes d'être lus par un jury indépendant constitué de professionnels du cinéma et récompensés lors d'une remise de prix.

Depuis la 33^{ème} édition, il n'y a qu'une seule catégorie de Prix du Scénario : Le Grand Prix. Le Grand Prix du Scénario est dorénavant ouvert à tous les scénaristes qui n'ont pas eu plus d'un scénario porté à l'écran.

Plus de 100 films ont été réalisés à partir des scénarios sélectionnés, dont 80 depuis 1997.

La délibération du jury s'est déroulée dans les locaux de L'ARP le **lundi 14 février 2022**, et a été suivie de la remise des prix en public au Cinéma des Cinéastes.

JURY DU PRIX DU MEILLEUR SCÉNARIO 2022

PRÉSIDENTE DU JURY : **Audrey Diwan** – cinéaste et membre de L'ARP

Rémi Burah - Directeur général délégué Arte France Cinéma

Marie de Cenival - Responsable production & développement, Pathé Films

Marine Jouven - Responsable des préachats OCS

Blandine Masson - Directrice de la fiction France Culture

Bérengère de Termont - Responsable des acquisitions cinéma français CANAL+

LES PRIX SUIVANTS ONT ÉTÉ DÉCERNÉS EN 2022 :

GRAND PRIX pour **Jonathan Millet** et **Florence Rochat** pour *Les Fantômes*

Produit par Kazak Productions

Dotation de 3 500€ par la Fondation David Hadida

Mise en ondes assortie d'une prime de 4 500€ pour les auteurs, par France Culture.

MENTION SPECIALE pour **Vincent Zabus** et **Vincent Tavuer** pour *Les Ombres*

Produit par Haïku Films

Dotation de 2 500€ par la Fondation David Hadida

TAFF (the American French Film Festival - ex COLCOA)

L'ARP est l'un des partenaires de ce festival fondé à l'initiative de la SACEM et de ses partenaires américains regroupés dans un Fonds culturel franco-américain - Directors Guild of America, Writers Guild of America, Motion Picture Association - et organisé avec le concours du Consulat de France à Los Angeles, et le soutien d'Unifrance. L'objectif de cette manifestation est avant tout la promotion du cinéma français aux Etats-Unis, mais aussi le développement des échanges entre les réalisateurs et les auteurs français avec leurs homologues américains.

La 26^{ème} édition du festival s'est déroulée du **10 au 16 octobre 2022**.

Le TAFFF reste à ce jour le plus grand festival au monde dédié à la production audiovisuelle française, aux séries et aux films français.

En 2022, pour la première fois, L'ARP a proposé un ***HAPPY HOURS TALK*** dans le cadre de ces débats proposés en association avec ELMA, L'ARP, la SACEM, la DGA, UNIFRANCE et VARIETY. L'ARP a ainsi organisé vendredi 14 octobre une rencontre entre cinéastes français et américains sur le thème : **CINEASTES : POURQUOI CHOISIR DE REALISER DES FILMS INDEPENDANTS POUR LE CINEMA DANS UN MONDE DOMINE PAR LES SERIES ?**

Dans un monde saturé d'images, et avec l'explosion des plateformes numériques, comment les réalisateurs parviennent-ils à faire des films indépendants ? Pour ceux qui ont travaillé pour des séries télévisées, quelles leçons peut-on en tirer ? Alors que notre façon de regarder des films évolue, comment repenser notre rapport à l'image et à l'écran ? Comment s'assurer de la survie du cinéma indépendant dans les salles de cinéma en France et aux Etats-Unis ?

Animé par **Radu Mihaileanu**, cinéaste et Vice-Président de L'ARP

Avec :

Lise Akoka, co-réalisatrice du film *Les Pires*

Jon Amiel, réalisateur et membre de la DGA

André Donzel, auteur et réalisateur du film *Et j'aime à la fureur*

Patricia Riggen, réalisatrice et membre de la DGA

Cette rencontre a été mise en lumière sur les réseaux sociaux de L'ARP (Facebook, Instagram et Twitter).

Durée du festival : 6 jours

Sélection :

30 longs métrages en avant-première

5 films classiques

9 séries

6 documentaires

4 films télé

20 courts métrages

FOCUS sur un compositeur : Rencontre et discussion avec le compositeur **Eric Neveux**, et projection de la série *Les Sentinelles*.

FOCUS sur un producteur : Rencontre et discussion avec le producteur **Charles Gillibert**, et projection de 3 films : *Viens je t'emmène*; *Rodéo*; *La maman et la putain*.

LES PRIX : 9 Awards

TAFFF Cinéma : 5 prix

PRIX DE LA CRITIQUE : *Chronique d'une liaison passagère* d'Emmanuel Mouret

PRIX DU PUBLIC : *A Plein Temps* d'Éric Gravel

PRIX DU MEILLEUR PREMIER FILM : *Les Pires* de Lise Akoka et Romane Gueret

PRIX DES ÉTUDIANTS AMÉRICAINS : *En corps* de Cédric Klapisch

PRIX DU MEILLEUR DOCUMENTAIRE : *Alice Guy, l'inconnue du 7^{ème} art* de Nathalie Masduraud et Valérie Urrea

TAFFF Télévision : 2 prix

PRIX DU MEILLEUR TÉLÉFILM : *Qu'est-ce qu'elle a ma famille ?* d'Hélène Angel

PRIX DE LA MEILLEURE SÉRIE : *Sentinelles* de Thibaut Valetoux et Frédéric Krivine

TAFFF Courts Métrages : 2 prix

PRIX DU PUBLIC : *Les Vertueuses* de Stéphanie Halfon

PRIX DU JURY : *Fairplay* de Zoel Aeschbacher

Festival de Richmond

Le VCU French Film Festival de Richmond s'est tenu du 24 au 27 mars 2022.
L'ARP soutient ce festival en lui accordant une subvention de 4 000€.

Par ailleurs, ont été diffusés lors de cette édition 2022, des portraits de Cinéastes de L'ARP réalisés par Steve Moreau, qui répondent à la question : « *C'est quoi être cinéaste aujourd'hui ?* ». Parmi les cinéastes interrogés :

Jean Achache
Patricia Bardon
Joël Farges
Pierre Jolivet
Liliane de Kermadec
Patrice Leconte
Jean Marbeuf
Nathalie Marchak
Radu Mihaileanu
Steve Moreau

Structures

Au-delà des actions organisées ou co-organisées par L'ARP, l'Organisme de Gestion Collective apporte son soutien à différentes structures d'intérêt général et manifestations culturelles parce que celles-ci partagent le même objectif de promotion de la diversité cinématographique et culturelle.

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association ADRIC créée dans le cadre de la coalition Française pour la Diversité Culturelle (**ADRIC**) ;
- Soutien financier à hauteur de 8 000 € à **Eurocinéma** ;
- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**) ;
- Soutien à hauteur de 2 500 € à l'Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel (**AMAPA**).

7

Activité de gestion de droits

Au cours de l'exercice 2022, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- 1 140 019 € HT de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 726 252.48 € HT restant à reverser ;
- 632 477 € HT de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 376 405 € HT restant à reverser.

Rémunération pour Copie Privée France 2021 répartie 2022

On note que les collectes pour copie privée s'inscrivent en légère hausse par rapport à celles de l'année 2021. En effet, compte-tenu de la vivacité du marché des téléphones sur lequel repose désormais la majorité des sources de collecte, les sommes perçues par COPIE France au titre de la rémunération pour copie privée sur l'exercice 2021 se maintiennent à un niveau proche des exercices précédents.

Pour rappel, dans le calcul de la répartition, seules les chaînes de télévision obtenant un taux d'audience supérieur ou égal à 1% du marché national sont prises en compte (mesuré par Médiamétrie). De ce fait, on trouvera en 2021 les 19 chaînes de la TNT gratuite déjà prises en compte pour la répartition des droits Copie Privée France 2020, à savoir ARTE, CANAL+, CHÉRIE 25, C8, C STAR, FRANCE2, FRANCE3, FRANCE5, GULLI, TF1 SÉRIES FILMS, M6, NRJ 12, TFX, RMC DÉCOUVERTE, TF1, TMC, W9, 6TER et RMC STORY (ex NUMÉRO 23).

FRANCE4 ne fait plus partie de cette liste. Néanmoins, cette dernière a été conservée à titre dérogatoire dans les calculs de la répartition 2021.

Quatre autres chaînes ont dépassé le 1% d'audience en 2021 : BFM TV, L'ÉQUIPE TV, CNEWS et LCI. Mais ces quatre dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul de la rémunération à cause des programmes qu'elles diffusent et qui ne sont toujours pas susceptibles d'être rémunérés.

Quant à l'Action Culturelle, elle représente un montant de 297 793 € et a diminué par rapport à 2021. Pour rappel, la rémunération pour Copie Privée étrangère ne génère pas d'Action Culturelle. Seule la rémunération pour Copie Privée France est concernée.

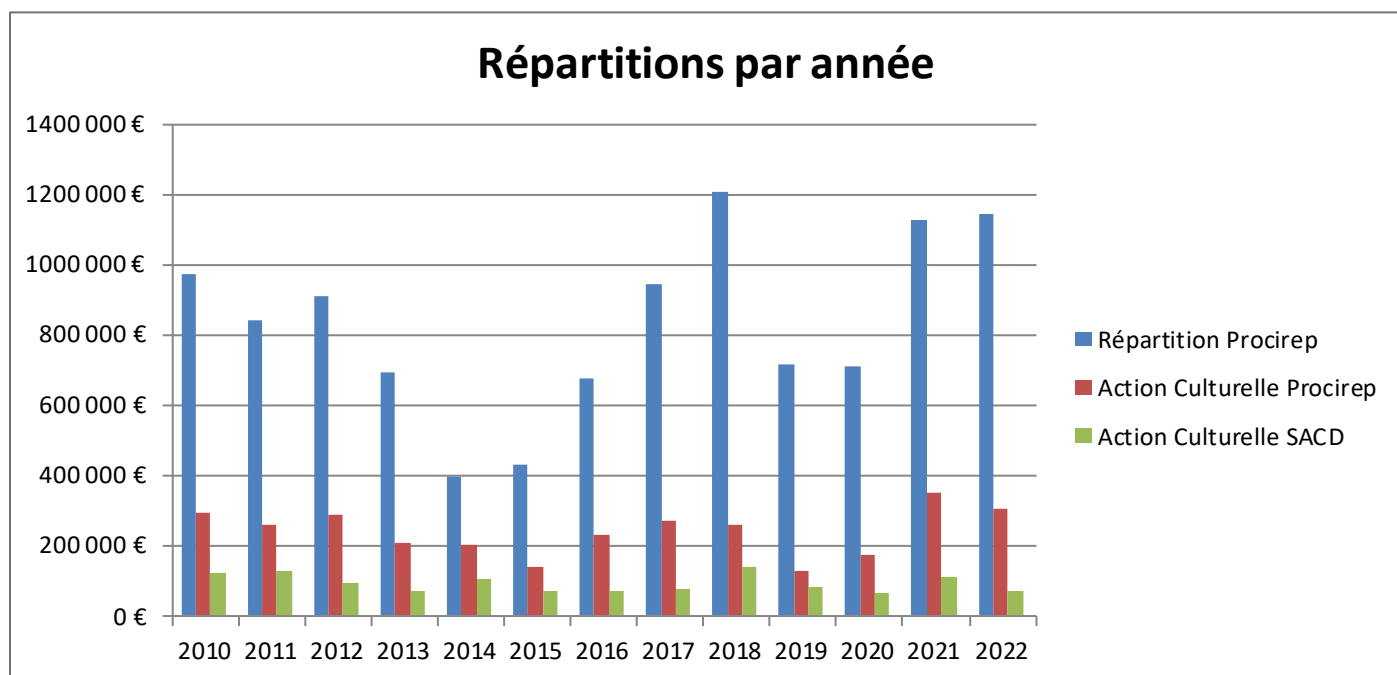
Enfin, nous vous rappelons que, depuis le 1er janvier 2019, les rémunérations pour COPIE PRIVÉE (uniquement) reversées par la PROCIREP ne sont plus assujetties à TVA (selon un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendu le 18 janvier 2017 (affaire C-37/16) et confirmé par les autorités fiscales françaises).

Rappel : Nous restons à la disposition de nos membres pour effectuer l'enregistrement de leurs droits sur le portail extranet dédié de la Procirep, https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/, pour les accompagner dans leurs démarches administratives et pour répondre à toute question.

Toutefois, plusieurs membres ont souhaité enregistrer directement leurs droits depuis ce portail. Chaque membre peut y accéder et demander l'ouverture de son compte utilisateur. Un mot de passe sera alors envoyé qui permettra au membre de se connecter à son espace.

RÉMUNÉRATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS COPIE PRIVEE RÉPARTIS PAR L'ARP

	REPARTITION (€)		ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	PROCIREP	SACD
2009 (répartition en 2010)	965 329	290 005	118 207	
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044	
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489	
2012 (répartition en 2013)	685 786	206 273	69 060	
2013 (répartition en 2014)	393 244	200 007	102 206	
2014 (répartition en 2015)	427 412	133 702	67 450	
2015 (répartition en 2016)	669 689	229 411	70 508	
2016 (répartition en 2017)	940 778	267 838	71 732	
2017 (répartition en 2018)	1 203 836	252 980	137 335	
2018 (répartition en 2019)	709 665	127 330	80 902	
2019 (répartition en 2020)	703 665	113 749	59 560	
2020 (répartition en 2021)	1 118 982	345 727	109 235	
2021 (répartition en 2022)	1 140 019	297 793	69 341	



Mesure de l'enregistrement

En ce qui concerne la mesure de l'enregistrement depuis la TV, la PROCIREP a rappelé que tous les deux ans, Médiamétrie (via COPIE France) fait une étude globale sur les pratiques d'enregistrement de programmes TV, aux fins d'évaluer, d'une part, les tendances générales en matière d'équipement et de pratiques d'enregistrement par type de programme, et d'autre part, la pertinence de l'utilisation de l'audience différée en tant qu'estimation du copiage réalisé.

La dernière étude en date est celle de la vague n° 10 réalisée en octobre 2021. Il est notamment rappelé que cette étude permettait à MEDIAMETRIE de considérer que l'audience différée restait une très bonne approximation du copiage. Elle fait également état de la progression des équipements d'enregistrement dans le cloud, ainsi que des pratiques de « time shifting » (= pause du direct pour visionnage en différé).

La PROCIREP rappelle qu'en raison du Brexit, devenu effectif au 31 décembre 2020, les œuvres originaires du Royaume-Uni ne seront plus rémunérées par la PROCIREP.

Il est également rappelé que, conformément à la décision de la commission Exécutive PROCIREP du 25 septembre 2002, toute œuvre de plus de 50 ans est exclue du bénéfice de la rémunération pour Copie Privée.

En effet, compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

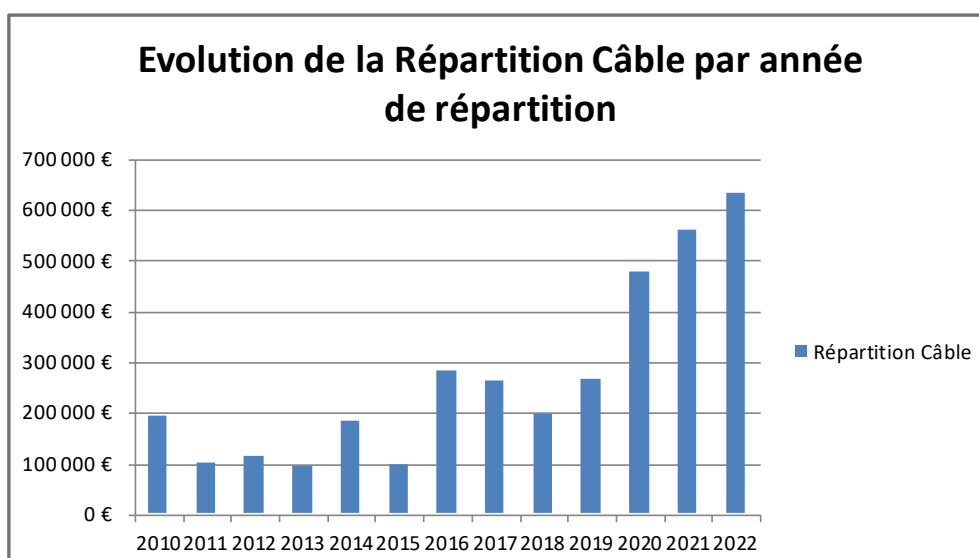
En ce qui concerne les ventes des supports numériques, les familles contributrices sont les téléphones multimédia (43,6%), les Décodeurs-enr.& Box à disque dur (18,2%), les Tablettes tactiles multimédia (15,1%), les Clés USB et cartes mémoires (7,0%), Disques durs externes (8,3%), Services de NPVR (5,6%), les Tablettes PC (1,4%), les DVD enregistrables (0,1%), les Baladeurs/app. multimédia (MP4) (0,1%), et les cassettes vierges VHS (0,6%).

Frais de gestion

Concernant la répartition effectuée en 2022, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 7,10% pour la Copie Privée France et ceux de L'ARP à 5,50%. En ce qui concernait la Copie Privée Etrangère, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,10% et ceux de L'ARP à 5,50%.

Rémunération câble

Concernant la rémunération câble, son niveau a augmenté en 2022, notamment, en raison d'une augmentation des droits obtenus auprès des opérateurs de câble, ADSL et satellite et de la résolution de litiges.



RÉMUNÉRATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CÂBLE RÉPARTIS PAR L'ARP

	Montant (€)
2009 (réparti en 2010)	194 158
2010 (réparti en 2011)	99 755
2011 (réparti en 2012)	113 652
2012 (réparti en 2013)	93 095
2013 (réparti en 2014)	182 777
2014 (réparti en 2015)	96 391
2015 (réparti en 2016)	292 537
2016 (réparti en 2017)	263 496
2017 (réparti en 2018)	197 197
2018 (réparti en 2019)	265 776
2019 (réparti en 2020)	478 255
2020 (réparti en 2021)	559 800
2021 (réparti en 2022)	632 477

Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable. Ne disposant pas de la qualité d'ayant-droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'ANGOA/AGICOA et donnent lieu à des prescriptions et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants-droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos co-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA/AGICOA.

En effet, comme nous vous le rappelons chaque année, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas.

N'hésitez pas à contacter Monsieur Salim DARIOUCHI pour toute information sur : sdariouchi@larp.fr

Rappel : vous pouvez procéder à l'enregistrement de vos droits depuis un portail extranet, à l'adresse suivante : https://sirel.procirep.fr/procirep_extranet_fo/Views/Login/.

Vous pouvez y accéder via l'adresse ci-dessus et demander, si ce n'est pas déjà fait, l'ouverture de votre compte utilisateur. Un mot de passe vous sera alors envoyé qui vous permettra de vous connecter à votre espace.

Frais de gestion

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5,40% (dont 2,40% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15,70% (dont 6,00% pour l'ANGOA) pour le câble France et Satellite Afrique.

Ils sont L'ARP

A Jean Achache, Santiago Amigorena, Roger Andrieux, Jean-Jacques Annaud, Pascal Arnold, Olivier Ayache-Vidal, Iradj Azimi, Lisa Azuelos

B Abdelkrim Bahloul, Jérémy Banster, Philippe Barassat, Patricia Bardon, Paul Barge, Jean-Marc Barr, Christophe Barratier, Nicolas Bary, Jean-Jacques Beineix, Véra Belmont, Claude Berne, Julie Bertuccelli, Gérard Bitton, Bertrand Blier, Sophie Blondy, Dany Boon, Thierry Boscheron, Patrick Bouchitey, Férid Boughedir, Paul Boujenah, Patrick Braoudé, Catherine Breillat, Eric Burtheret

C Dominique Cabrera, Christian Carion, Jean-Michel Carré, Camille de Casabianca, Julien de Casabianca, Olivier Casas, Etienne Chatiliez, Elie Chouraqui, Souleymane Cissé, Etienne Comar, Jérôme Cornuau, Miguel Courtois, Dominique Crèvecoeur, Jacky Cuckier

D Lionel Delplanque, Mathieu Demy, Claire Denis, Gérard Depardieu, Raymond Depardon, Dante Desarthe, Léon Desclozeaux, Antoine Desrosières, Michel Deville, Jérôme Diamant-Berger, Audrey Diwan, Jacques Doillon, Jacques Dorfmann, David Drach, Evelyne Dress, Albert Dupontel, Ilan Duran Cohen

E Bertrand van Effenterre, Pascal Elbé, Jérôme Enrico

F Jacques Fansten, Joël Farges, Sepideh Farsi, Etienne Faure, Charlène Favier, Michel Ferry, Pierre Filmon, Stephen Frears, Stéphane de Freitas

G Philippe Galland, Nicole Garcia, Costa Gavras, Romain Gavras, Julie Gayet, Hugo Gélin, Xavier Gens, Nicolas Gessner, Khaled Ghorbal, Christian Gion, Enrico Giordano, Ronan Girre, Pierre-William Glenn, Philippe Godeau, Stéphane Guéinin, Nicolas Guillou

H Mohamed Hamidi, Mahamat Saleh Haroun, Didier Haudepin, Michel Hazanavicius, Jeanne Herry, Laurent Heynemann, Jean-Loup Hubert

J Just Jaeckin, Lucien Jean-Baptiste, Arthur Joffé, Roland Joffé, Pierre Jolivet, Gérard Jugnot

K Baya Kasmî, Cédric Klapisch, Andreï Konchalovsky, Lionel Kopp, Jan Kounen, Gérard Krawczyk, Stéphane Kurc

L Jeanne Labrune, Philippe Lacôte, Franck Landron, Thomas Langmann, Eric Lartigau, Carole Laure, Michel Leclerc, Patrice Leconte, Philippe Lefèbvre, Pascal Légitimus, Philippe Le Guay, Anne Le Ny, Christian Lejalé, Claude Lelouch, Jocelyne Lemaire-Darnaud, Jalil Lespert, Lorraine Levy, Jean-Pierre Lledo, Denis Llorca, Christophe Loizillon

M Jean Mach, Gilles de Maistre, Alain Maline, Justine Malle, Manuel Malle, Jean Marboeuf, Nathalie Marchak, Olivier Marchal, François Margolin, Fabien Marsaud (Grand Corps Malade), Didier Martiny, Zoltan Mayer, Margaret Menegoz, Jean-Luc Miesch, Radu Mihaileanu, Serge Moati, Yvan le Moine, Steve Moreau, , Cyril Morin, Valérie Müller-Preljocaj, Cristian Mungiu, Michel Munz

N Abel Nahmias, Olivier Nakache, Olivier Nolin

O Michel Ocelot, Fabien Onteniente

P Euzhan Palcy, Hervé Palud, Christian Paureilhe, Raoul Peck, Jean Périssé, Yann Piquer, Karel Prokop

R Vincent Ravalec, Raphaël Rebibo, Léa Rinaldi, Manu Rewal, Alexandra Robert, Brigitte Roüan

S Lyes Salem, Tessa Louise Salomé, Manuel Sanchez, Marc Sandberg, Jean-Pierre Sauné, Volker Schlöndorff, Barbet Schroeder, Guy Seligmann, Arnaud Selnac, Julien Séri, Joël Seria, Coline Serreau, , Abderrahmane Sissako, Frédéric Sojcher, Juan Solanas, Roch Stéphanik, Steve Suissa

T Radovan Tadic, Bertrand Tavernier, Cécile Telerman, Pascal Thomas, Danièle Thompson, Patrick Timsit, Eric Toledano, Fina Torres

V Paul Vecchiali, Arnaud Viard, Julien de Volte

Z Fatma Zohra Zamoum, Christian Zerbib, Xiaoling Zhu, Claude Zidi

Les équipes



Lucie Girre
Déléguée Générale

Joyce Dardanne
Déléguée Générale adjointe

Elisabeth Dufrenoy
Responsable comptable et financière

Caroline Santiard
Chargée des Actions culturelles

Camille Julien-Levantidis
Chargée de la Communication

Salim Dariouchi
Assistant Comptable et Administratif – Gestion des Droits



Arnaud Boufassa
Directeur

Sophie Fangain
Adjointe de Direction

Cécile Lointier
Assistante de Direction

Manon de Bruyn
Projectionniste

Sacha Lefort
Projectionniste

Djamal Moutaa
Agent administratif